

279LM012/
3
(1941-1944)

Dossier d'agents arrêtés par les autorités Allemandes
pour différents motifs

SO à SY

D. 1873

D.R. 2

Sobo, Edmond

DEMANDE D'Explications

(explications, observations, déclaration, etc.)

ÉCRITE ✓

ARRONDISSEMENT

Timbre de l'établissement d'attache

NOM ET PRÉNOMS de l'agent
auquel s'adresse la demande

Sobo Edmond

Titre statutaire :

Mécanicien de roue

Résidence :

Amiens

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Le 8 octobre 1942, vous deviez rendre service à 4^h30. Ne vous étant pas présenté à votre service, après renseignements, il fut confirmé que les autorités allemandes étaient venues vous chercher vers 3^h30 - Tous faits d'ailleurs relâché vers 13^h15. Veuillez me renseigner à ce sujet.

à Amiens le 20 10 1942

(Timbre et signature)
Le Chef de Dépôt

J. J.

RÉPONSE DE L'AGENT DATÉE ET SIGNÉE

Monsieur le Chef de Dépôt Principal

Néanmoins par le bruit de plusieurs coups de feu vers 2^h15 du matin, je me suis mis à ma fenêtre. A ce moment j'ai entendu les soldats du poste de GEA installé dans le jardin derrière ma maison qui frappaient à coups redoublés dans la porte de la maison de ma mère située à trente mètres de chez moi. Voyant que ma mère ne répondait pas à leurs appels pressants (ma mère est âgée de 80 ans et sourde) je suis sorti afin de voir ce que ces soldats voulaient faire chez ma mère. Suite à ce que ma mère avait ouvert et un soldat après avoir cherché dans sa cour s'est dit après un moment de réflexion. J'ai dit à ma mère de se recoucher et je suis retourné à ma maison pour faire de même. A mon réveil à 3^h30 pour faire de service à 4^h30 la gendarmerie allemande est venue m'arrêter et m'emmena en voiture à Amiens le 21 Octobre 1942. Après interrogatoire je fus relâché à 13^h15 comme disant qu'il n'y avait comme de poste rien pour moi.

(Signature de l'Agent)

Votre dévoué serviteur
Sobo Edmond

o/c

S. N. C. F. La Chapelle, le

13 NOV 1942

Région du NORD

Motocycl. et Traction

Subd^o du Personnel

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

S.P.D.N° 1988

SOBO, Edmond, mécanicien de
route à Amiens. Incarcéré par les auto-
rités allemandes le 8.10.42 de 3 h 30
à 13 h 15 - Renseignements

Suite à la transmission du 9.10.42
des fiches de renseignements et chamois
concernant cet agent.

Veillez trouver ci-jointes les
explications écrites fournies par cet
agent au sujet de cette arrestation.

Il n'a pas été possible, malgré
plusieurs démarches faites auprès des
autorités allemandes, de savoir si le
motif invoqué par l'agent est exact.



L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

[Handwritten signature]

16.11
[Handwritten signature]

1873

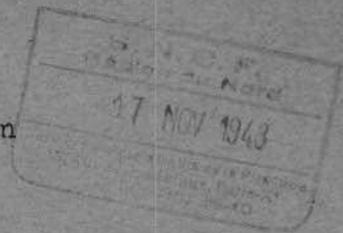
OK

Sobo, Georges
(the Pigard)

S.N.C.F.

Région d _____
-:-:-

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la
S.N.C.F. par les autorités d'occupation
-:-:-:-



SOBO

NOM : : Georges-René

Prénoms..... : aide-ouvrier

Grade à la S.N.C.F..... : LONGUEAU

Résidence de service : 26 AVRIL 1923

Date d'entrée à la S.N.C.F..... : 8 AOUT 1901 à AMIENS (Somme)

Date et lieu de naissance : 149, rue du Bois LA NEUVILLE AMIENS (Somme)

Domicile civil..... : marié - 2 enfants : 23 - 16 ans

Situation de famille..... : normales

Qualités professionnelles..... : appelé le 5.4.21-Libéré le 25.4.23.

Services militaires..... : 2ème régiment d'infanterie - 2e classe.
(grade, campagnes, citations, blessures).....

Affiliation politique (s'il y a lieu) (.....)

Date de l'arrestation..... : 8 NOVEMBRE 1943 dans la matinée

Motif de l'arrestation..... : Arrêté à son domicile par des gendarmes allemands en même temps que sa femme et sa fille-Motif inconnu jusqu'à présent.

Condamnation..... : _____

Date, tribunal, motif..... : _____

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce..... : 1873

Lieu d'internement..... : _____

Nom du défenseur..... : _____

OBSERVATIONS : M. DUBOIS, Chef des Ateliers à LONGUEAU intervient auprès du Service de Surveillance allemand de cet établissement en vue d'obtenir des précisions sur le motif de cette arrestation.

S.N.C.F.

Région du NORD

D.R/N. 2/41
D.1873
D.45828

21 FEV 1944 O.
Monsieur le Directeur du Service
central du Personnel
Service des Prisonniers.

Agents incarcérés
par les Allemands

Suite à mes transmissions des 13 et 17 No-
vembre 1943 des fiches de renseignements concer-
nant :

- JOVELIN, Lucien, ouvrier à LONGUEAU,
- PEGARD, Marie, aide-ouvrier à LONGUEAU,
- SOBO, Georges, aide-ouvrier à LONGUEAU.

Les intéressés, d'abord incarcérés à la
prison d'AMIENS, avaient été dirigés sur
COMPIEGNE; ils viennent d'être acheminés sur
l'Allemagne pour une destination inconnue.

Le Directeur,

Signature: OUDOT

Note 93. N° 4479

du 15. 6. 45 de M. T.

" L'ouvrier Jovelin, Lucien déporté politique de retour d'Allemagne
" vient de confirmer ce qui avait été indiqué officieusement
" de diverses sources, que Sobos avait été tué le 9. 2. 1945 au
" cours d'un bombardement aérien, alors qu'il se trouvait en
" commando hors du camp de concentration de Buchenwald.
" Jovelin a formellement reconnu le corps après le bombardement

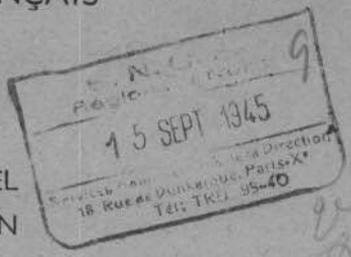
Correspondance Année II. 1873 Descaupre René

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

LA CHAPELLE, le 14 SEPT 1945 194 GT

Région du NORD

SERVICE DU MATERIEL
ET DE LA TRACTION



Monsieur le Directeur
à PARIS

R. C. Seine 276.448 B

A3 n° 5590

Avis officiels de décès concernant les agents déportés en Allemagne.

Suite à votre transmission 25 bis D.DR/N2/41 du 7 Août 1945 de la lettre Pm 1196 du Service Central du Personnel.

Je vous adresse ci-joint cinq certificats établis par des rapatriés concernant le décès survenu en Allemagne des 4 agents désignés ci-dessous :

- - HABOURDIN André, ouvrier soudeur à Ermont (1è V.W)
- - BROUDOUX Reymond, ouvrier forgeron à Somain (2è V.W)
- - BLEUART Evariste, aide-ouvrier à Roye (3è V.W)
- - RUELLE Edouard, manoeuvre à Longueau (3è V.W)

M.DEFRANCE n'a pu indiquer la date exacte du décès ni le numéro matricule de l'ouvrier BROUDONX.

En ce qui concerne l'aide-ouvrier SOBO Georges de l'atelier de Longueau (3è V.W) également décédé en Allemagne, une déclaration identique, établie par l'ouvrier JOVELIN Lucien, ex-déporté, a déjà été remise à la Maison du Prisonnier et du Déporté à Amiens en vue de l'établissement de l'avis officiel de décès; ci-joint à toutes fins utiles, la copie de cette déclaration.

Il n'a pas été possible d'obtenir des nouvelles de Mme SOBO qui avait été déportée en même temps que son mari. Par contre, les deux enfants de cet agent, déportés comme travailleurs, sont rentrés à Amiens.

*A pa...
le mort*

Je sou mets ci-joint à votre signature 4 lettres de condoléances destinées aux familles des 4 premiers agents ci-dessus désignés.

En application des dispositions de la lettre Pe 495 du 9.6.45 de M.le Directeur Général, je prescris aux Chefs d'Arrondissement intéressés de faire cesser le paiement de l'allocation mensuelle à partir du 1er Octobre 1945 et d'y substituer à la même date le régime des prestations prévu par la lettre P.1441 du 7.2.45 en faveur des ayants-droit des agents tués par faits de guerre.

L'Ingénieur en Chef,
Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

Wally

Blanchard Paris - Marché 145 - 20/E - 58455-6-41



20 SEPT 1945

DR/12/41

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel.VR : 1ère Division
~~Lettre~~ Pm 1196
du 3.8.1945.

Comme suite aux dispositions de votre lettre rappelée en marge, je vous adresse, sous ce pli, 5 certificats établis par des rapatriés concernant le décès survenu en Allemagne des 4 agents désignés ci-dessous :

- 5
- HABOURDIN André, ouvrier soudeur à ERMONT (V.W.)
 - BROUDOUX, Raymond, ouvrier forgeron à SOMAIN (V.W.)
 - BLEUART Evariste, aide-ouvrier à ROYÉ (V.W.)
 - RUELLIE, Edouard, manoeuvre à LONGUEAU (V.W.)

En ce qui concerne l'aide-ouvrier SOBO, Georges de l'atelier de LONGUEAU (V.W.) également décédé en Allemagne, une déclaration identique établie par l'ouvrier JOVELIN Lucien, ex-déporté, a déjà été remise à la Maison du Prisonnier et du Déporté à AMIENS en vue de l'établissement de l'avis officiel de décès; ci-joint, à toutes fins utiles, la copie de cette déclaration.

Le Directeur,

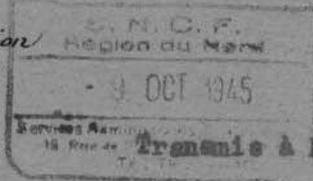
Signé : HEBERT

Société Nationale
des
Chemins de fer Français
Région du Nord
Service du
Matériel et de la Traction
R. C. Seine : 276448 B

LA CHAPELLE, 1^e - 8 OCT 1945

MT.8

SC



A.3 N°

Transmis à Monsieur le Directeur
à PARIS



Le certificat de décès prévu par la lettre Rm 1196 du 3 août 1945 vous a été adressé, en ce qui concerne HABOURDIN André, ouvrier à Ermont (V.W.) par ma lettre AS 5590 du 14 septembre 1945.

Je vous serais obligé de vouloir bien renseigner le Service Central du Personnel.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

25bis.D.

S. N. C. F.
Région du Nord

11 OCT 1945

11 OCT 1945

Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X^e
Tél: TRU. 99-40

RETOUR à

DR/N2/41

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel.

en l'informant que, conformément aux
dispositions de la lettre Em 1196 du
3 août 1945, un témoignage écrit certi-
fiant le décès survenu en Allemagne de
M. HABCURDIN André, ouvrier à ERMONT (V.W.)
lui a été adressé le 20 septembre 1945.

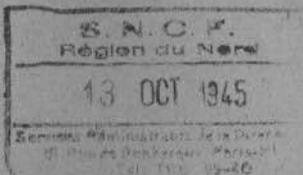
P. le Directeur,
Signé: OUDOT



La Chapelle, le

12 OCT 1945

RC



A.3 N°

-- Monsieur le Chef des Services Administratifs à PARIS

Versement des prestations prévues par la Lettre P 1441 du 7.2.45 du Service Central du Personnel aux ayants droit des agents dont nous sommes avisés officiellement du décès.

Par lettre A.3 5590 du 14.9.45 M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction a porté à la connaissance de M. le Directeur le décès officieux de l'aide-ouvrier SOBO Georges de l'atelier de LONGUEAU (V.W) et lui a fait connaître qu'il n'a pas été possible d'obtenir des nouvelles de Mme SOBO déportée en Allemagne en même temps que son mari.

Dans ces conditions je vous serais obligé de me faire connaître si tout ou partie de l'allocation prévue par les lettres P.7938 et 1441 du Service Central du Personnel peut être attribuée à sa fille Arlette née le 21.1.28, seule enfant mineure.

La lettre P.7938 précitée spécifie qu'en principe ne pourront bénéficier du régime des prestations qu'elle prévoit que les femmes ou à défaut les enfants mineurs sans toutefois apporter de précision concernant l'attribution et le partage de l'allocation versée à titre d'avance sur la pension à servir par l'Etat lorsque la femme n'est pas habile à recevoir cette allocation.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

Société Nationale
des
Chemins de fer Français
Région du Nord
Service du
Matériel et de la Traction
R. C. Seine: 276448 B

A.3 N° 5717

La Chapelle, le

RC

MT.8

13 OCT 1945

15 OCT 1945

Transmis à Monsieur le Directeur
à PARIS -

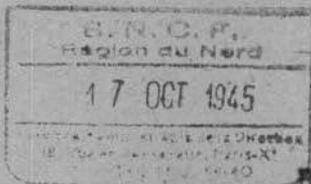


Le certificat de décès prévu
par la lettre Pm 1196 du 3 Août
1945 vous a été adressé, en ce qui
concerne BROUDOUX Raymond, Ouvrier
à SOMAIN (2è V.W) par ma lettre
A3 5590 du 14 Septembre 1945.

Je vous serais obligé de vouloir
bien renseigner le Service Central du
Personnel.

L'Ingénieur en Chef
Chef du Service du Matériel
et de la Traction,

25bis.D.



17 OCT 1945

DR/N2/41

RETOUR à

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel.

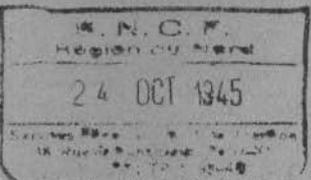
en l'informant que, conformément aux
dispositions de la lettre PM 1196 du
5 août 1945, un témoignage écrit certifiant
le décès survenu en Allemagne de M. BROUDOUX
Raymond, ouvrier à SOAMIN, lui a été
adressé le 20 septembre 1945.

P. le Directeur,

Signé: OUDOT



LA CHAPELLE, le 23 OCT 1945 GT



A3 n°

Monsieur le Chef des Services Administratifs, à PARIS

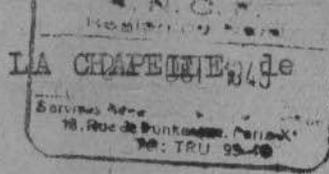


Certificats de décès concernant les déportés politiques (lettre Pm 1196)

Suite à la lettre A3 5590 du 14.9.45 de M.le Chef du Service du Matériel et de la Traction à M.le Directeur.

Je vous adresse ci-joint un nouveau certificat établi par un rapatrié concernant le décès survenu en Allemagne du manoeuvre RUELLE Edouard de l'atelier de Voitures et Wagons de Longueau.

L'Ingénieur Principal
Chef de Subdivision du Personnel
[Signature]



23 OCT 1945

GT

Monsieur le Chef des Services Administratifs, à PARIS

A3 n°



Lettre de condoléances destinée à la famille des déportés décédés en captivité.

Suite à la lettre A3 5590 du 14.9.45 de M.le Chef du Service du Matériel et de la Traction à M.le Directeur, relative à l'envoi de certificats de décès établis en application des dispositions de la lettre Pm 1196 du Service Central du Personnel.

Je vous adresse ci-joint pour la signature de M.le Directeur, la lettre de condoléances destinée aux enfants de l'aide-ouvrier SOBO Georges de l'atelier de Voitures et Wagons de Longueau.

Je vous signale à toutes fins utiles que nous sommes toujours sans nouvelles de Mme SOBO déportée en même temps que son mari.

L'ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

S. N. C. F.
RÉGION DU NORD
10 NOV 1945
Service Administratif de la Région
10, Place de la République
Paris - 10

PARIS, le 10 NOV 1945

Mademoiselle,
Monsieur,

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre père décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale, de la Région Nord et en mon nom personnel je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

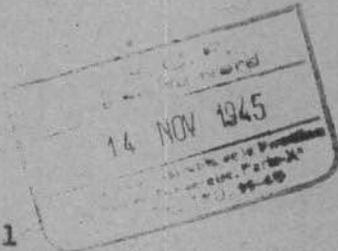
Veillez agréer, Mademoiselle et Monsieur, avec l'hommage de mon respect l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Mademoiselle et Monsieur SOBO
149, rue du Bois
à ANIENS (Somme)

14 NOV 1945



DR/N.2/41
VR: A.3 n° 5902
du 12/10/1945

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel M.T.

Application des dispositions des lettres P. 1441/
7938 des 7/2/45 et 29/7/42 : cas SOBO, Georges, A.O.
des Ateliers de Longueau.

Le § IV de la lettre P.7938 indique qu'en principe, doivent seules bénéficier de l'allocation spéciale prévue les femmes des agents décédés ou disparus ou, à défaut, les enfants mineurs.

Le § V précise, dans son deuxième alinéa, que lorsque l'allocation ne pourra être payée à la veuve, le paiement de cette allocation continuera à être assuré aux enfants mineurs du défunt sur l'acquit de la personne qui en aura la charge.

Aucune réduction de l'allocation n'est prévue dans ~~ce~~ cas et il y a lieu, dans ces conditions, de payer l'allocation complète en faveur de la jeune Arlette SOBO.

L'Ingénieur en Chef,
S. Barry

25bis.D.

26 OCT 1945

S. N. C. F.
 Casier du Nord
 26 OCT 1945
 Le Directeur
 P. M. X.
 1945

TRANSMIS à

DR/N2/41

Monsieur le Directeur
 du Service Central du Personnel
 (Section Pm)

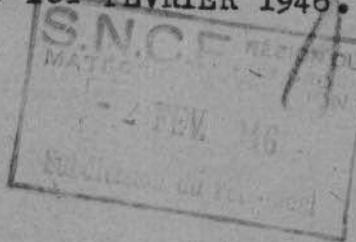
VR: 1ère Division
 Pm 1196 du
 3.8.1945.

Suite à ma transmission du
 20 septembre 1945, un nouveau témoi-
 gnage écrit certifiant le décès
 survenu en Allemagne du manoeuvre
 RUEILLE, Edouard, de l'Atelier de
 Voitures et Wagons de LONGUEAU.

P. le Directeur,

A. Barry

O/P.
TERGNIER, le 1er FEVRIER 1946.



Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
(Subdivision du Personnel)
à LA CHAPELLE

P. N° 970.

- SOBO Georges, Aide-ouvrier à LONGUEAU -
- DEPORTE POLITIQUE NON RENTRE -

A toutes fins utiles, je vous avise que M. SOBO Ernest, tuteur de la fille de notre ex-agent (Arlette) vient d'être informé que sa belle-soeur, Madame SOBO Marcelle, femme de l'aide-ouvrier SOBO Georges de l'atelier de LONGUEAU, était décédée au cours de sa déportation en Allemagne dans un hôpital à HAMBURG le 7.5.1945.

Ces renseignements ont été fournis par un prêtre militaire français, le Frère SIX qui a assisté Madame SOBO dans ses derniers moments et l'a inhumée à HAMBURG.

Ce prêtre fait actuellement les démarches pour procurer les attestations de décès à la famille SOBO.

*Exonimé à m. le Chef des
Services Administratifs
à Paris*

*Tout le tenu au courant suite
à ma lettre A.3 B047 du 23.10.45
à La Chapelle, le*

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

L'Ingénieur
Chef de l'Arrondissement
du Matériel,

7 FEV 1946

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

GT

REGION DU NORD

LA CHAPELLE

Le

23 MARS 1946

19

SERVICE
DU

MATÉRIEL et de la TRACTION

78, Rue des Poissonniers
PARIS - XVIII^e

Tél. MONTMARTRE 88-10

Adresse Télégraphique
TRACNORD-18-PARIS

R. C. Seine 276.448 B

A3 n° 7687

Monsieur le Chef des Services
Administratifs, à PARISSOBO Georges, aide-ouvrier à Longueau (V.W) - Déporté
non rentré - Situation des ayants droit.

Par lettre DR/N2/41 du 14 Novembre 1945 vous m'avez fait connaître que la femme de notre agent également déportée n'étant pas rentrée, il convenait de verser l'allocation définie à la lettre P.7938, à la jeune Arlette SOBO, âgée de 18 ans, sur l'acquit de la personne qui en aura la charge, en l'occurrence M.SOBO Ernest, frère de notre agent et délégué de la solde de ce dernier dont il a perçu les 3/4 jusqu'au 31 Mars 1945.

En décembre j'ai donc fait verser à l'enfant mineure avec rappel du 1.10.45 le montant de l'allocation P.7938 à laquelle est venue s'ajouter, conformément aux dispositions de la lettre Pe 1155 du 22.10.45 du Service Central du Personnel, une fraction mensuelle du 1/4 des sommes mises en réserve depuis l'incarcération.

En outre je lui ai également fait verser les 3/4 de la rémunération de son père correspondant à la période du 1er avril 1945, date à laquelle les 3/4 de la rémunération avaient cessé d'être payés à M.SOBO Ernest, au 30 septembre 1945.

M.SOBO Ernest, par lettre ci-jointe, me demande de lui confirmer que son neveu René SOBO, âgé de 26 ans, ne sera pas lésé au point de vue succession et qu'il pourra bénéficier de ses droits au même titre que sa soeur Arlette.

En vue de sauvegarder les droits respectifs des deux enfants - l'un majeur qui a des droits sur les sommes acquises par son père au jour du décès, l'autre mineur qui, en plus de ces mêmes droits, peut prétendre au bénéfice du régime de secours défini à la lettre Pe 1221 du Service Central du Personnel - je vous propose de reconsidérer la situation de notre agent au 9 février 1945, date présumée du décès et de la

...



régler de la façon suivante :

1°- Versement à l'enfant mineure, sur l'acquit de M. SOBO Ernest, son tuteur, du secours Pe 1221, ce secours étant une avance sur la pension qui lui sera accordée par l'Etat et uniquement à elle.

2°- Ne pas revenir sur le versement à l'enfant mineure des $\frac{3}{4}$ de la rémunération correspondant à la période du 1er avril au 30 septembre 1945 - période postérieure au décès - puisqu'aux termes de la lettre P.1155 déjà citée l'allocation ainsi versée entre la date qui sera considérée officiellement comme date du décès et le 1er octobre 1945, sera, comme l'allocation versée à partir du 1er octobre, considérée, dans les conditions fixées à la lettre P.7938, comme une avance sur la pension qui sera accordée par l'Etat.

3°- Ne verser à l'enfant mineure sur le montant des sommes mises en réserve ($\frac{1}{4}$ de la rémunération) entre le 8.11.43 - date de l'arrestation - et le 1.10.45, que la part correspondant à la période postérieure au décès, le reste étant conservé pour être réglé ultérieurement à la succession.

Je vous serais obligé de me faire connaître si je peux faire régler la situation de notre agent dans ce sens et en aviser M. SOBO Ernest.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel,

- 6 AVR 1946

DR/N2/41

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel M.T.VR: A3 n° 7687
du 23.3.1946.

Je vous informe que je suis
d'accord avec vous pour procéder à
la liquidation de la situation de
l'aide-ouvrier SOBO, Georges, de
LONGUEBAU (V.W.), déporté en Allemagne
et non rentré, de la manière que vous
proposez dans votre lettre rappelée
en marge et pour en viser M. Lobo Ernest.

Inclus, en retour, lettre commu-
niquée.

L'Ingénieur en Chef,

Signé: OUDOT

S.N.C.F.

Service Central
du Personnel.

Paris, le 2 mai 1946
8, rue de Londres (9ème)

1° DIVISION

Section des Prisonniers
et des Déportés
Civils.

Monsieur le Directeur
de la Région du Nord.

Réf. Pm n° 3738/41.567

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une démarche effectuée à l'Aumônerie Générale des Déportés, au sujet de Mme SOBO, Marcelle, femme d'un aide-ouvrier à LONGUEAU, nous avons recueilli les renseignements suivants :

" Nous avons trace d'une SOBO
Marcelle décédée le 23 mai 1945 -
enterrée au cimetière d'OHLS DORF-HAMBOURG "

Cet Organisme, ne possédant aucun autre renseignement, ne peut affirmer qu'il s'agit de la femme de notre agent.

Nous questionnons le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à ce sujet.

Le Chef de Section,
Signé : GITTON.

25bis.D.
DR/N2/41

COPIE pour Monsieur le Chef
de la Subdivision du Personnel M.T.

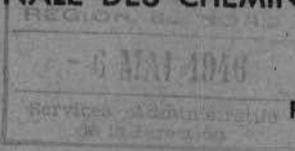
Pour avis.

L'Ingénieur en Chef,

Signé : DUBOY

61-1
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL
D'PERSONNEL



Paris, le 2 Mai 1946

MAIRIE DE SAINT-DENIS

8, rue de Londres (9ème)

I DIVISION
Section des Prisonniers
et des Déportés Civils

Tél. TRI. 91-73

Réf. PmN° 3738/41.567

Monsieur le Directeur
de la Région du NORD.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une démarche effectuée à l'Aumônerie Générale des Déportés, au sujet de Mme SOBO Marcelle, femme d'un aide-ouvrier à Longueau, nous avons recueilli les renseignements suivants:

"Nous avons trace d'une SOBO Marcelle décédée le 23 mai 1945 - enterrée au cimetière d'OHLSDORF-HAMBOURG".

Cet Organisme, ne possédant aucun autre renseignement, ne peut affirmer qu'il s'agit de la femme de notre agent.

Nous questionnons le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à ce sujet.

Le Chef de Section,

2
3

Lith. A.C.M. 1

2. 1873

See

9

Sombart, Charles.

S.N.C.F.

Région **NORD**

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

JAN 1944

NOM **SOMBART**

Prénoms **Charles**

Grade à la S.N.C.F. **Facteur à l'essai**

Résidence de service **LAON**

Date d'entrée à la S.N.C.F. **24 Août 1942**

Date et lieu de naissance **17 Janvier 1922 à SAINTPIERRE-MONT (Aisne)**

Domicile civil **68 Rue de la Hurée à LAON (Aisne)**

Situation de famille **Célibataire**

Qualités professionnelles **Normales**

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) }

Affiliation politique
(s'il y a lieu) }

Date de l'arrestation

Motifs de l'arrestation } *Délinquant pour participation en collaboration le 15 juillet 1943 en qualité de travailleur, avait été mis en état d'arrestation par les autorités allemandes à Charles au 15/11/43 (date inconnue) pour inexécution de son contrat.*

Condamnation }

Date, tribunal, motif }

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce }

Lieu d'internement **Inconnu**

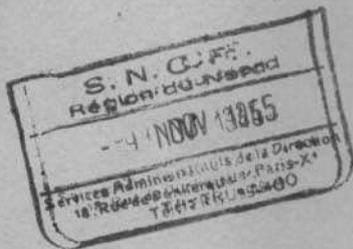
Nom du défenseur

D. 1873

JCF M. DUBOIS Directeur

11 JAN 1944

Signé GAMBURNAG



Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: LERAT

8 NOV 1945

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

EX.N.EP.4 1/1

D. 57.095

Application de
la lettre
P.1259 du SCP

Le facteur à l'essai SOMBART, Charles
de LAON, réfractaire au travail en ALLEMA-
GNE et qui faisait partie de l'organisme
de résistance du Réseau Samson P.3/A.V.
Secteur VI a été arrêté par les ex-occu-
pants le 17 juillet 1943 puis déporté en
Allemagne.

Il a repris son service le 7 mai 1945
à son retour de captivité.

SOMBART qui avait cessé son service le
14 juillet 1943 a droit, en application des
dispositions de la lettre P.1259 du S.C.P.
à la rémunération qu'il aurait reçue s'il
était resté en service depuis cette date
jusqu'au 6 mai 1945, veille de sa remise
en fonctions, déduction faite des sommes
qu'il a perçues en dehors de la S.N.C.F.

Ci-joint fiche habituelle reprenant
la rémunération de l'intéressé.

Signé: LERAT

*admission en
D. 1273
Si oui cf au dt*

822

D. 1873.

Sorlin, Charles.

S.N.C.F.

Région du ~~N~~**ORD**

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM : : **S O R L I N**

Prénoms : **Charles, François**

Grade à la S.N.C.F. : **Brigadier**

Résidence de service : **AULNOYE**

Date d'entrée à la S.N.C.F. : **17 Septembre 1928**

Date et lieu de naissance : **4 Janvier 1900 à ST-HILAIRE-les-CAMBRAI (Nord)**

Domicile civil : **16, Avenue Beauséjour à AULNOYE (Nord)**

Situation de famille : **Marié 3 enfants : de 16 - 14 - 6 ans**

Qualités professionnelles : **Normales**

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) (**18 Mars 1920 au 3 Mars 1922 - 1er R.I.**)

Affiliation politique (s'il y a lieu) ()

Date de l'arrestation : **4 Mars 1943**

Motifs de l'arrestation (**inconnu. Très probablement comme otage à la suite d'un acte de sabotage commis en gare d'AULNOYE le 25 Mars 1943 (explosion d'une grue).**)

Condamnation : **non prononcée**

Date, tribunal, motif ()

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ()

Lieu d'internement : **inconnu**

Nom du défenseur :

S. 1873
12 AVR 1943
Sec 1er Division
Le Directeur
Signé. CAMBURNAC

DR/NE/41
D 1873

20 MAI 1943

Agents incarcérés
par les Allemands
et libérés

Monsieur le Directeur du Service
central du Personnel

Suite à mes transmissions du 13 avril 1943 des notices de renseignements concernant des agents de la gare d'AULHOYE incarcérés à la suite d'un acte de sabotage commis en cette gare le 25 Mars 1943.

Les agents ci-dessous ont été libérés et ont repris leur service :

MM. PINSON Jacques, Homme d'équipe, libéré le 17.4.43, a repris son service le 18.4.43.

PINSON Jules, Chef de manœuvres, libéré le 10.4.43, a repris son service le 11.4.43.

CASIEZ Edmond, Brigadier de manœuvres, libéré le 30.4.43 a repris son service le 1^{er} Mai 1943.

GODIER UX René, Commis de 2^{ème} cl., libéré le 30.4.43 a repris son service le 1^{er} Mai 1943.

MANU Virgile, Chef de train, libéré le 30.4.43 a repris son service le 2 Mai 1943.

EULIEU Gaston, Conducteur, libéré le 30.4.43 a repris son service le 2 Mai 1943.

SORLIN Charles, Brigadier, libéré le 29.4.43 a repris son service le 30.4.43.

GOURDEN Jean, Contrôleur de gare, libéré le 10.4.43, a repris son service le 11.4.43.

S. Berry

D. 1873

DR

ds

Souart, Edmond.

von Herbin, Louis August Robert

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

DATE

NOM:

Prénoms **Esmond, Eugène, Alfred**

Grade à la S.N.C.F. **MANŒUVRE**

Résidence de service **Arras (Traction)**

Date d'entrée à la S.N.C.F. **4 Janvier 1938**

Date et lieu de naissance **11.11.1908 à Boullens (Somme)**

Domicile civil **Arras, 4, Cité du Labyrinthe Cité Petit
Belvaux**

Situation de famille **Marié: 3 enfants 14, 12, 10, 5 et 3 ans**

Qualités professionnelles **normales**

Services militaires **(678 S.I.)**
(grade, campagnes, citations, blessures) **(21.10.1939 - réformé le 20.11.1939)**

Affiliation politique (s'il y a lieu) **nous n'en connaissons pas**

Date de l'arrestation **20.11.1943 (entre 14 et 16 heures)**

Motif de l'arrestation **Inconnu**
(enquête va être faite à l'U.S.A. pour libération)

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Lieu d'internement **Prison de Quincy**

Nom du défenseur **-2 DEC 1943**

S. 1873

*SCP Ma Duvivier
Le Directeur*

*Suivant note A.3. N° 9355 du
22 Janvier 1947 du Service M.T.
cet agent est décédé le 23 Mars 1944
à Edou. Note classée D. Altazin*

RECHERCHE DES P. I. TRAVAILLEURS ET DÉPORTÉS POLITIQUES

DONT LES FAMILLES SONT SANS NOUVELLES OU QUI SERAIENT DÉCÉDÉS

Nom Prénoms du (1) Prisonnier
Travailleur
Déporté **SOUANT Edmond.**

Grade et résidence d'emploi **NV Des. St. a' ARRES**

Date et lieu de naissance **19.11.1905 Bouffens.**

Signalement complet. Taille **1m72** Yeux **verts** cheveux; **châtains.**

Nom et adresse de la personne à prévenir: **Mme SOUANT Edmond**
4, rue du Labyrinthe, Achicourt.

Renseignements sur le lieu de captivité: (1) **Prison d'ESSEN.**

N° du corps de troupe
Lieu de travail, etc.

Nom et adresse de l'employeur
Lieu de travail

Lieu de déportation avec
dernière adresse complète **Prison d'ESSEN?**

Numéro matricule

Renseignements complémentaires

(Joindre les documents ou copies manuscrites par la famille ainsi que 2 photographies récentes, (or au carte d'identité).)

Ci-joint 2 photographies.

Après le bombardement de la prison d'ESSEN le 26 Mars 1944 n'a plus été aperçu par ses camarades, mais qui ne peuvent affirmer son décès.

(1) Supprimer les mentions fautes

DIRECTION DU BUREAU NATIONAL
DES RECHERCHES

Paris, le 20 mai 1946
83, Avenue Foch (16ème)

Sous-Direction de l'Etat-Civil
et des Fichiers

Monsieur Paul GITTON
8, rue de Londres
PARIS (9ème)

1er bureau

305111

A.B.F./D.P.C. CD/RL

(Dans toute réponse rappeler
les références ci-dessus)

Recensement des Prisonniers
de Guerre
83, Avenue Foch PARIS (16°)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre demande de renseignements en date du ? et de vous faire connaître qu'il n'existe actuellement aux fichiers de l'Etat-Civil aucune précision sur le sort de Monsieur Edmond SOUART.

Les Missions qui opèrent à l'Etranger continuent les recherches et d'autre part, mes Services s'efforcent d'exploiter au fur et mesure qu'ils parviennent, les documents envoyés par ces Missions.

J'ai cru devoir joindre à ma réponse un imprimé en vue de régulariser, au moins provisoirement, la situation de Monsieur SOUART. Je me permets d'appeler votre attention sur l'intérêt qu'il s'attache à ce que cette formule soit remplie avec le plus grand soin et qu'elle me soit ensuite retournée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pr le Directeur du Bureau National des Recherches
Le Sous-Directeur de l'Etat-Civil et Fichiers
Le Chef de bureau
Signature . Cachet

P.J. UN questionnaire.

S.N.C.F.

8, rue de Londres (9ème)

Service Central P.
Section des Prisonniers
et des Déportés Civils

COPIE transmise à
Monsieur le Directeur de la Région du NORD

TEL. TRI. 91-73
Réf. Pm n° 3894/41.649

en le priant de bien vouloir nous faire retourner le formulaire ci-joint, accompagné des pièces demandées, après l'avoir fait remplir par la famille de M. SOUART Edmond, manoeuvre à la Traction d'A

Paris, le 29 mai 1946

Le Chef de Section
(S) BITTON

T.S.V.P.

25bis.D.
DR/W2/41

TRANSMIS à

Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel M.T.
en le priant de bien vouloir faire le nécessaire.

L'Ingénieur en Chef,

Signé: DENAL

[The following text is mirrored bleed-through from the reverse side of the document and is largely illegible due to the quality of the scan.]

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUREAU NATIONAL DES
RECHERCHES

PARIS, le 20 mai 1946
83, Avenue Foch (16ème)

Sous-Direction de l'Etat-Civil
et des Fichiers

1er Bureau
305111

Monsieur Paul GITTON
8, rue de Londres
PARIS (9ème)

A.B.F. / D.P.C. CD/RL

(Dans toute réponse rappeler
les références ci-dessus)

Recensement des Prisonniers
de Guerre
83, Avenue Foch PARIS (16°)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre demande de renseignements en date du ? et de vous faire connaître qu'il n'existe actuellement aux fichiers de l'Etat-Civil aucune précision sur le sort de Monsieur Edmond SOUART.

Les Missions qui opèrent à l'Etranger continuent les recherches, et d'autre part, mes Services s'efforcent d'exploiter au fur et à mesure qu'ils parviennent, les documents envoyés par ces Missions.

J'ai cru devoir joindre à ma réponse un imprimé en vue de régulariser, au moins provisoirement, la situation de Monsieur SOUART. Je me permets d'appeler votre attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que cette formule soit remplie avec le plus grand soin et qu'elle me soit ensuite retournée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

P.J. UN questionnaire.

Pr. Le Directeur du Bureau National des Recherches
Le Sous-Directeur de l'Etat-Civil & Fichiers
Le Chef du 1er Bureau
signature. Cachet.

S.N.C.F.

Service Central P.
Section des Prisonniers
et des Déportés Civils

Tél. TRI. 91-73

Réf: PmN° 3894/41.649

1 pj.

31 MAI 1946

8, rue de Londres (9ème)

COPIE transmise à

Monsieur le Directeur de la Région du NORD.

en le priant de bien vouloir nous faire retourner le formulaire ci-joint, accompagné des pièces demandées, après l'avoir fait remplir par la famille de M. SOUART Edmond, Manoeuvre à la Traction d'ARRAS.

Paris, le 29 mai 1946

Le Chef de Section,

PARIS, le - 6 AOUT 1947

Madame,

J'ai appris la nouvelle officielle du décès de votre mari survenu en déportation.

Au nom de la Société Nationale, de la Région du Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Madame SUART Edmond
4, rue du Labyrinthe
à ACHICOURT
(Pas-de-Calais)

V/réf. : 25 bis D

DR/N2/41

Objet :

N/réf. : A.3-N° 8779

Paris, le - 9 AOUT 1946 19



Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

Demande de régularisation d'Etat-civil d'un
"non-rentré" -

Je vous adresse, ci-joint, le dossier de demande de régularisation de l'Etat-civil de SQUART Edmond, manoeuvre au dépôt d'Arras, déporté non rentré, que nous a remis sa femme.

Conformément aux directives de la lettre Pm 3816 du 15 Mai 1946 du Service Central du Personnel, je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce dossier soit transmis, par l'intermédiaire du Service Central du Personnel, aux bureaux de l'Etat-civil du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Ci-annexé :

- Demande formulée par Mme SQUART
- Extrait d'acte de naissance
- Extrait d'acte de mariage.

L'ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

14 AOUT 1946

TRANSMIS à

DR/N2/41

D.1873

Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel
(Section des Prisonniers et des
Déportés)

Comme suite à sa lettre Pm 3816 du
15 mai 1946.

P. le Directeur,

Signé : DEHAL

D.1873

D.R.2

Soudarski, Isaac

S.N.C.F.

Région du ~~NORD~~

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation.

NOM : : SOUDARSKI
 Prénoms : Isaac
 Grade à la S.N.C.F. : Facteur aux écritures
 Résidence de service : GENNEVILLIERS
 Date d'entrée à la S.N.C.F. : 18 Mai 1937
 Date et lieu de naissance : 11 Juin 1910 à PARIS
 Domicile civil : 12 Rue Popincourt - PARIS (XIème)
 Situation de famille : Célibataire
 Qualités professionnelles : Rendement inférieur au rendement moyen des
 agents de son grade
 Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : (du 15/4/31 au 5/9/31 - engagement volontaire
 par devancement d'appel - médaillé militaire
 suite à accident d'aviation en service com-
 mandé le 18/6/31
 Affiliation politique (s'il y a lieu) :
 ()
 Date de l'arrestation : 20 Août 1941
 Motifs de l'arrestation : (Arrêté par les Autorités allemandes en
 tant que sujet israélite
 ()
 Condamnation :
 ()
 Date, tribunal, motif : ()
 ()
 Eléments de toute nature susceptibles
 de justifier un recours en
 grâce : ()
 ()
 Lieu d'internement : Camp de DRANCY (Seine)
 Nom du défenseur :

SOUDARSKI a été licencié à compter du 1er Novembre 1941 en application de la loi du 2 Juin 1941 portant statut des Juifs.

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **SOUDARSKI Isaac**
Grade : **Facteur aux écritures**
Etablissement (1) : **GENNEVILLIERS**
Né le : **11 Juin 1910** Commissionné le : **1er Mai 1938**
Situation de famille (2) : **Célibataire**

Absent du (3) **20 Août 1941** au (4)

Motif de l'absence (5) : **Arrêté par les Autorités allemandes en tant qu'Israélite et interné au camp de Drancy (Seine)**

Rémunération mensuelle de l'agent (5) : **Eléments fixes : 1.598 francs**

Observations du service : **L'agent est considéré comme absent irrégulièrement et traité sans solde pendant la durée de son absence.**

*S.R./M/41-D 1873. Transmis au Directeur du Service Central P
demande. suite à la lettre P 329 du 15 mai 1941. Un secours pourra être accordé sur*

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Signé : **CAMBOURNAC**

4 OCT 1941

*Tous vos
notices*

S.N.C.F.

Région du NORD

Exploitation

Recherche des P.G., Travailleurs et Déportés
Politiques dont les familles sont sans nouvelles ou qui
seraient décédés

NOM, Prénoms du (1) ~~Prisonnier~~.....

~~Travailleur~~

Grade et résidence d'emploi ~~Déporté~~ **SOUKARSKI Isaac**.....

Date et lieu de naissance **11 juil. 1910 à Paris**.....

Signalement ~~complet~~ ^{approximatif} **Taille 1^m62 cheveux bruns en brosse - Barbe: complètement rasée**.....

Front: moyen - Yeux: très gros sortant des orbites - Nez: Epate - Visage: Rond - Teint: Mat -
Signes particuliers: Dos assez fortement voûté - Splénectomie traumatique -

NOM et adresse de la personne à prévenir.....

Renseignements sur le lieu de captivité.....

N° du Corps de Troupe, n° du camp, du kommando.....

lieu de travail, etc.....

ou

Nom et adresse de l'employeur.....

lieu de travail.....

ou

Lieu de déportation avec la dernière
(adresse complète **Camp de Drancy - Bloc H - escalier 1H - chambre 6**
(à la date du 28 Novembre 1941))

N° matricule..... **8381**

Renseignements recueillis

(joindre les documents ou copies communiqués par
la famille ainsi que deux photographies récentes,
format carte d'identité)

(1) Rayer les mentions inutiles

1873

SR

Soufflet, Voltaire

(M. de Saint-Pierre)

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation
Premiers renseignements fournis téléphoniquement
par le 3eme ARR de Traction le 16/10/43

NOM: SOUFFLET

Prénoms Voltaire Jean

Grade à la S.N.C.F. auxiliaire manoeuvre

Résidence de service Cambrai

Date d'entrée à la S.N.C.F. 20.4.1943

Date et lieu de naissance 15.10.1921 St Hilaire les Cambrai

Domicile civil 59, Avenue de Bouchain à Cambrai

Situation de famille Marié - 1 enfant : 2 ans

Qualités professionnelles bonnes

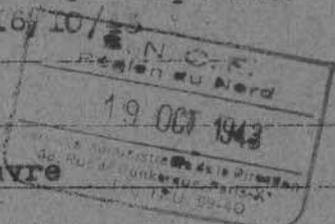
Services militaires
(grade, campagnes, citations,
blessures)
Affiliation politique (s'il y
a lieu) nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation 16.10.43 vers 5h

Motif de l'arrestation inconnu (Supposé : rafle de jeunes classes

Condamnation
Date, tribunal, motif
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Lieu d'internement Supposé : citadelle de Cambrai

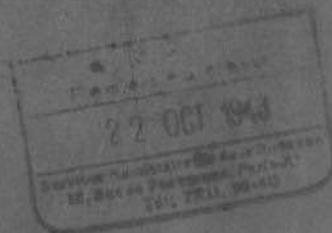


1873
19 OCT 1943

SCP du Service
de Service

Signé: CAMBOURNAC

22 OCT 1943



Monsieur le Directeur du Service
central du Personnel.

Suite à mes transmissions du 19/10/43
des fiches de renseignements concernant :

DR/42/41
D. 1373

DELAOOURT René, mineur manoeuvre à CAMBRAI

PECHAIN André, auxiliaire aide-ouvrier
à CAMBRAI

SOUFFLET Voltaire, auxiliaire manoeuvre
à CAMBRAI.

Libération d'agents
incarcérés par
les Allemands

Ces agents incarcérés par les Autori-
tés d'occupation le 16 Octobre 1943 ont
été libérés le jour même et ont repris
leur service.

P/ Le Directeur,

Signé: OUDOT

D. 1873

DR²

Souloumiac, Paul.

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation.

NOM : : SOULOUMIAC

Prénoms : Paul, Eugène, Gaston

Grade à la S.N.C.F. : Facteur enregistrant

Résidence de service : Dunkerque

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 31 Août 1936

Date et lieu de naissance : 25 Février 1911 à Calais (P.D.C.)

Domicile civil : 3 Square de la République à St-Pol-s/Mer

Situation de famille : Marié - 1 enfant de 4 ans

Qualités professionnelles : *Service Normal.*

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) {

Affiliation politique (s'il y a lieu) {

Date de l'arrestation : 13 Avril 1942 en gare de Coudekerque où il était utilisé.

Motifs de l'arrestation { Trouvé porteur d'un insigne, serait inculpé d'activité Gaulliste et anti-allemande.

Condamnation :

Date, tribunal, motif {

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce {

Lieu d'internement : Prison de Dunkerque

Nom du défenseur :

SR/Nr/41-D1873

1 MAI 1942

Le P. du Service

Le Directeur

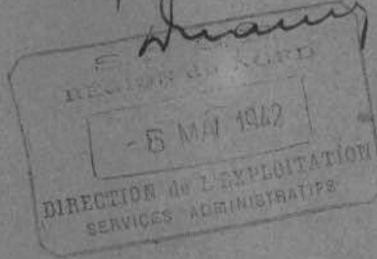
Signé : CAMBOURNAC

COPIE pour Monsieur le Chef des
Services Administratifs de la
Direction

Les fiches de renseignements d'usage
lui ont été adressées par ailleurs.

EX.N.sp.4 A/1
D. 53.888

Arrestation par
les Autorités
allemandes



5 MAI 1942

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

Le Facteur Enregistreur SOULOUMIAC,
Paul, de DUNKERQUE, a été mis en état
d'arrestation par les Autorités alleman-
des le 13 Avril 1942 au cours de la pé-
riode de travail qu'il effectuait en
gare de COUDEKERQUE.

Prière de lui supprimer sa solde à
compter du 14 Avril 1942 et de faire
verser à Mme SOULOUMIAC le montant des
sommes restant au compte de son mari
au titre appointements pour la période
du 1er au 13 Avril 1942.

*Jean
Lumant*

Signé: DELANNOY

lettre de M. Berry délégué
de l'Association des Internés
Civils. en date du 1 Mai 1945

concernant M. Soulaumise Paul
facteur chef à Boursbourg, incarcéré
par les Allemands du 13 Avril au
13 juillet 1942, situation se point
de me traitement à régulariser.

14 MAI 1945 DKN/47 D. 1873

communiqué à M. le chef du S. F. K.
pour renseignements et éléments de réponse

WEBERT

SIGNE K.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

EX.N.g.p. 4 A/1
D. 53.828

Incarcération par les
Autorités Allemandes.

*1.6
la vérité*

47800 S.C.I.P.-Paris - 20/E 21667 - 12-41

S.N.C.F.
RÉGION DU NORD
23 MAI 1942
DIRECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 28 MAI 1942 19

Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

Comme suite à ma lettre même ré-
férence du 6 Mai 1942 concernant le
Facteur Enregistreur SOULOUMIAC, Paul,
de DUNKERQUE, incarcéré depuis le 13
Avril 1942 par les Autorités alleman-
des sous l'inculpation d'activité
gaulliste et anti-allemande, je vous
informe que l'intéressé a été condam-
né le 24 Avril 1942 à 4 mois de prison.

/Le Chef de la Subdivision du Personnel
[Signature]

- 4 JUIN 1942

F

- 4 JUIN 1942

DIRECTION EXPLOITATION
SERVICE ADMINISTRATIF

DR/N. 2/41
D. 1373

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Agent condamné
par les alle-
mands.

Suite à ma transmission même référence du
1er Mai 1942 concernant le facteur enregistreur
SOULOUMIAC, Paul, de DUNKERQUE, arrêté par les
allemands le 13 Avril 1942

Je vous avise que cet agent a été condamné
le 24 Avril 1942 à 4 mois de prison pour activité
gaulliste et anti-allemande.

Le Chef des Services
Administratifs,
Signé : Oudot

Louloumiac, incarcéré le 13-4-42, a été
condamné par les A.O. à 4 mois de prison pour
activité gaulliste et anti-allemande.

La femme, qui a un enfant de 3 ans, ne peut
travailler et est sans ressources: elle demande son
secours.

L'EX. lui a versé la solde de son mari du 1 au
12-4-42 (7.758⁺) et propose un secours
mensuel de 7.200⁺.

$$A.F. (323⁺) + 50\% Rem (924⁺) = 725⁺.$$

Nous pourrions aller à 7250⁺ par mois
à compter du 1-5-42.

Louloumiac devrait être libéré le 13-8-42.

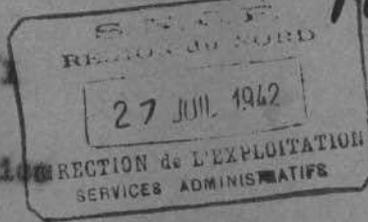
Am = 1200⁺ par mois
à compter du 1-5-42
13-7-42
Louloumiac
11/2/42

PXVIII - 1 retourné le
23-7-42 à LEX

Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX.N.GP.4A/1
D.53.828

Remise en service



25 JUL 1952

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité NT

Le Facteur-enregistreur BOULCOURIAC,
Paul, de BONNEVILLE, qui était absent de son
service depuis le 14 Avril 1942 du fait de
son arrestation par les Autorités allemandes,
a repris son service le 14 Juillet
1942 après libération.

Prière de lui rétablir ses appointements
à compter de cette date.

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel

SIGNATURE

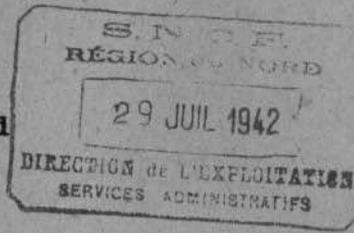
S.N.C.F.

Région du Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR N. 2741
P. 1873

Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands



Le 29 JUIL 1942

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements

concernant le facteur en fissionnant

Souloumiac, Paul de Sunkougue

que je vous ai adressée le 14 mai 1942.

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 13 Août 1942,
a été libéré le _____ et a re-
pris son service le 14 Juillet 1942

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot.

19 JUN 1945

M. le Directeur,

La note P-1259 du S.C.P. ne me paraît pas applicable aux cas de Louloumiac et de Lévêque, que M. le Chef du Service EX nous soumet ci-contre.

2 solutions me paraissent possibles:

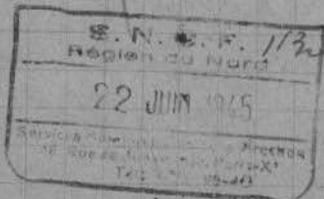
1^o) soit (comme pour le cas Tricot Arnaud, H.E. à Blanc-Misseron: page 2 du relevé ci-joint) assimiler les actes de ces 2 agents à des « propres anti-allemands » (colonne 2 du barème Fatalot du 22-9-42) et porter rétroactivement l'allocation mensuelle de la $\frac{1}{2}$ aux $\frac{3}{4}$ de la rémunération d'activité;

2^o) soit, comme le propose M. Ségardin, parce qu'il s'agit de 2 « bons agents », leur rembourser la totalité de la rémunération ou leur accorder un secours équivalent.

ai

22.6

je penche pour la solution 2^o)



Terray

23.6.45

M. Terray
A votre signature, les 2 avis à l'EX.

Wentz

Paris, le 14 JUIN 1945

EK.N.gp.4 A/1
D.53.828

S.N.C.F. Région du Nord	9
15 JUIN 1945	
Services Administratifs 16 Rue de ...	

Arrestation par les allemands

VR. DR.N3.41
D.1873 du
14 mai 1945

Monsieur le Directeur,

LETTRE-REPONSE

En vous retournant la lettre ci-jointe ayant fait l'objet de votre transmission rappelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le facteur chef SOULOUMIAC Paul, de Dunkerque, a été absent de son service du 14 avril 1942 au 13 juillet 1942 inclus du fait de son arrestation par les allemands dans les circonstances suivantes :

Lors de son passage à Lille, cet agent avait acheté à un camelot, deux insignes en forme de croix de Lorraine confectionnés avec des pièces de 25 centimes.

Ces insignes qu'il avait placés dans son tiroir-caisse attirèrent l'attention d'un client de la S.N.C.F. venu pour régler des frais de transport qui pria notre agent de lui en vendre un, ce qui fut fait.

Arrêtée par la police allemande, cette personne révéla la provenance de l'insigne et à la suite d'une perquisition effectuée en gare dans les tiroirs de SOULOUMIAC, celui-ci fut mis en état d'arrestation et condamné par les ex-occupants à 4 mois de prison sous l'inculpation d'activité gaulliste et anti-

...

allemande, mais il fut libéré avant d'avoir purgé intégralement sa peine.

A (Je vous propose de restituer à SOULOUMIAC, qui est un bon agent, la rémunération que conformément à nos errements de l'époque nous lui avons retenue.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision.

Le Chef du Service de
l'Exploitation,

23 JUIN 1945



Coignard

DR. N2. 47-D1873

M. Légarain

M. le Directeur a approuvé votre proposition A ci dessus.

L'Ingénieur en chef

S. Berny

S.N.
Région du Nord
28 JUIN 1945
Service Administratif
18, Rue de Dunkerque
T. 18

28 JUIN 1945

Retour à Monsieur le Directeur du
Service Central du Personnel
1ère Division

D.R/N.2/41
D. 1873

V.R. : P.E. 721
du 7/5/45

Agents incarcérés
par les allemands

de la Lettre ci-jointe du 1/5/45 du Vice-Président de l'Association Générale des Internés Civils pour Actes de Résistance concernant M. SOULOUMIAC Paul, facteur chef à DUNKERQUE.

Cet agent avait été absent de son service du 14 avril 1942 au 13 juillet 1942 du fait de son arrestation et de sa condamnation par les allemands à 4 mois de prison sous l'inculpation "d'activité gaulliste et anti-allemande": il avait acheté et vendu 2 insignes en forme de croix de Lorraine.

Par application du barème annexé au memento de la réunion tenue le 22 septembre 1942 au S.C.P., sa famille a bénéficié, pendant la durée de son absence, d'une allocation mensuelle correspondant à la totalité des allocations pour charges de famille et à la moitié de sa rémunération d'activité.

Après nouvel examen de son cas et étant donné qu'il s'agit d'un bon agent, j'ai donné toutes instructions utiles en vue du remboursement de la différence entre la totalité de la rémunération et les sommes qui l'avaient été perçues.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

Q. 1873

SR

AM

Souris, Adm

COPIEFICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
UN DEPORTE A RECHERCHER

-:-:-:-

Nom : SOURIS

Prénoms : Adrien

Date et lieu de naissance :

Profession : Auxiliaire bureau Noyon

Adresse : Gendarmerie "

Date et lieu d'arrestation : 10 Juillet 1944

Motif de l'arrestation : ?

Condamnation : /

Lieux successifs d'internement (tant en France qu'en Allemagne, en indiquant les dates si possible) : Compiègne jusque fin Juillet.

Personne à prévenir : (nom et adresse)
M. SOURIS Gendarmerie, Hirson

Situation de famille (Prénom, âge) : ?

Ressources actuelles de la famille : ?

COPIE pour Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction

Ci-joint, fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Chevyrier

Le Chef de la Subdivision du Personnel

à Eisenbahn Betriebs Direktion

PARIS-NORD

28 JUL 1944

Services de la Direction
18, Rue de Valenciennes
TÉL. TR. 99-40

L'auxiliaire Bureau SOUMIS, Adrien

EX.N.gp.4 A/I
D. 57.736

Arrestation par
les autorités
allemandes.

de NOYON, a été mis en état d'arresta-

tion par les autorités allemandes le 10
Juillet 1944 vers 15 heures au cours de
sa période de travail.

Je vous serais obligé de vouloir
bien me donner quelques renseignements
sur le cas de cet agent.

28 7

Signé : CHEVRIER

Le martyr

E.B.D. PARIS-NORD
37 Bdv L 2 Bmas

Paris, le 3.8.1944

TRADUCTION
(LPN 42.184)

A la Région du Nord
de la S.N.C.F.
PARIS,

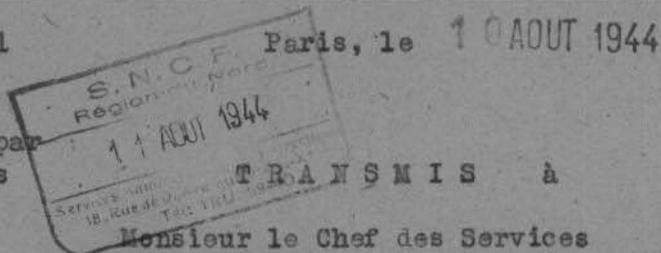
OBJET : Arrestation d'un agent de la S.N.C.F.

Il n'y a pas lieu d'espérer que l'agent SOURIS, Adrien, de NOYON, sera remis en liberté à bref délai. La police ne fournit aucun renseignement sur le motif de l'arrestation.

(s) BECK

EX.N.gp.4A/1
D.57.726

Arrestation par
les Autorités
allemandes



Comme suite à ma note même référence du 27 Juillet 1944.

11/8
Le Marty

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Drumy

COPIE

Monsieur le Chef de gare
à Noyon

Monsieur,

Pour me permettre de procéder aux recherches utiles, je vous serais reconnaissant de vouloir bien remplir le questionnaire ci-joint, concernant SOURIS Adrien, actuellement déporté en Allemagne.

J'attire votre attention sur l'importance qui s'attache à ce que nous soyons renseignés de la façon la plus complète et le plus exactement possible notamment en ce qui concerne les dates et lieux successifs d'internement.

Si possible, joignez une photographie de l'intéressé.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'assurance de mes sentiments dévoués.

Paris, le 7 Février 1945

P. le Vice-Président,

BERRY Eugène
Délégué pour la S.N.C.F.
de l'AGIC
6, rue Chambertin, 6
PARIS (12ème)

Noyon, le 12 Février 1945

Région du Nord---
Exploitation---
N° 467Monsieur BERRY Eugène
Délégué pour la S.N.C.F. de l'A.G.I.C.
6, rue Chambertin à PARIS XII

Dossier joint concernant l'ex-auxiliaire bureau SOURIS Adrien de notre gare.

L'intéressé a été arrêté par la Gestapo le 10 Juillet 1944 et a été relâché fin Juillet.

Pendant ce temps de nombreuses arrestations ont été opérées par dénonciation de SOURIS qui accompagnait la Gestapo dans ses déplacements.

Il a été enlevé le 8 Août par la Résistance et selon les dires des F.F.I. il aurait été exécuté dans un bois des environs de Ribécourt (comme traître).

A noter que SOURIS causait l'Allemand.

Sur ces entrefaits sa famille a eu son changement pour Hirson.

Le Chef de gare,

S.

Paris, le 15 Février 1945

S.N.C.F.
---Région du Nord
---Exploitation
---N° p2b
---Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel à PARISAffaire SOURIS

Suite à ma lettre référence rappelée en marge du 16.7.44 et à mon état du 24/10/44, concernant l'auxiliaire Bureau SOURIS Adrien, de Noyon, arrêté le 10.7.44 par les autorités allemandes, libéré le 30.7.44 et arrêté le 8.8.44 par les F.F.I.

Je vous prie de trouver sous ce pli un dossier concernant cet agent qui vient de m'être adressé par le Chef de gare de Noyon.

Des renseignements fournis SOURIS aurait été fusillé par les F.F.I. dans un bois des environs de Ribecourt.

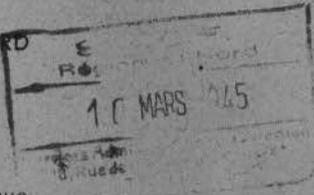
P. le Chef du 6^e Arrondissement

S.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^eTél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORD

Le 9 MARS 1945 19

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
de la Direction,Ex.N.g.p.4A/1
D. 57.726

Affaire SOURIS

LETTRE-REPONSE

Le 27 juillet 1944, je vous ai adressé une fiche de renseignements concernant l'auxiliaire bureau SOURIS Adrien, de Noyon, dont l'arrestation avait été opérée par les Allemands le 10 juillet 1944.

L'E.B.D. Paris-Nord, consultée à l'époque, a déclaré ne pouvoir fournir aucun renseignement sur cette affaire.

Or, je viens d'apprendre par les rapports, que je vous communique ci-joints, que SOURIS, libéré par les Allemands le 30 juillet 1944 et n'ayant pas repris son service, a été enlevé le 8 août 1944 par les F.F.I. et exécuté, à une date non déterminée par ces derniers parce que plusieurs personnes auraient été arrêtées par la Gestapo dans la région de Noyon sur la dénonciation de SOURIS.

Bien que le motif de l'arrestation de cet agent par les ex-

...

A

occupants soit resté inconnu, il ne me paraît pas indiqué de faire application des dispositions de la lettre P. 1259 de M. le Directeur du S.C.P., étant donné les circonstances qui ont entouré le décès de l'intéressé dont la famille a été expulsée de Noyon.

Je vous serais obligé de me faire savoir si tel est également votre avis.

/ Le Chef de la Subdivision du Personnel

[Signature]



DR. N° 41 - D 1873

M. Chevrier

12 MARS 1945 A ci-dessus : oui

/ L'Ingénieur en Chef

S. Berry

D. G. Roos
Moyon.
Dis.

MEH 20 FEB 46

19. 2. 46

10
21 FEB 1946

1058

M. M. au
Dr. 17-12-46
Et
H

Monsieur le Directeur

A

Jusqu'à fin août 1944 vous avez un employé auxiliaire à
 Paque de Moyon qui s'appellait Soury.
 Il m'a été dit que vous avez versé ou que vous versiez encore
 à son père, gendarme à Hirson, diverses sommes à titre de
 secours. Je désirerais savoir si la chose est exacte.
 L'employé Soury était un truqué. Il a été incriminé par le
 magistrat fin août 1944, sur ordre régulier des chefs, qui,
 d'ailleurs n'habitent pas Moyon. Il était au service de
 la gestapo depuis 2 ans. Il a divorcé nombre de bons
 Français qui ont été emprisonnés ou déportés. Pour ces
 agissements il a obtenu des sommes considérables et,
 à notre retour de déportation une plainte a été déposée
 contre son père, le gendarme. Le capitaine de gendarmerie
 chargé de l'enquête a dit devant moi, chez moi de
 mes camarades de déportation que la collusion entre le
 père et le fils était établie de façon incontestable.
 Le père savait très bien ce qu'il était advenu de son
 fils. Il a très bien pu surprendre votre bonne foi et vous
 faisant ou en vous laissant croire toute autre chose qu'il n'est.
 Je serais très heureux que vous vouliez bien me renseigner
 et, dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le
 Directeur, à mes sentiments distingués.

Jay Président des centres d'aide aux déportés
 du département de l'Yonne.

DR/N2/41. 9 4600 26 FEV 1946

MAR 26 FEV 46

communiqué à M. Legrand

pour renseignements et projet de
réponse à la signature de M. le Directeur

L'Ingénieur en Chef

DIVISION du Sec GÉNÉRAL
2^{me} SUBDIVISION

L. Elm

9
nous sommes sûr de l'existence de
cette affaire. 2^e avons nous
trouvé à la famille?

A
rp
y

D 4600

26 FEV 1946

69ci à M. Degardin

pour renseignements et projet de réponse
à la signature de M. le Directeur

~~Signature~~

Signé: DUDOT

Jours

18 rue de Dan Kerque

S.R.C.F. région Nord
de l'Administration

Mouvement de Direction du Personnel



PARIS, le

1 AVR 1946



Monsieur le Directeur,

EX.N.gp.4A/1C

D. 57726

Aff.SOURIS

VR:DR/N2/41
D. 4600
du 26/2/1946

Ainsi que M. CHEVRIER l'a précisé à M. OUDOT, par lettre du 9 Mars 1945 (votre dossier DR/N2/41 - D.1873 du 12 Mars 1945), il n'a pas été fait application des dispositions de la lettre P.1259 du 8 Novembre 1944, de M. le Directeur du S.C.P., étant donné les circonstances qui ont entouré le décès de l'ex-auxiliaire SOURIS Adrien, de NOYON.

D'autre part, il n'a été alloué aucune somme, à titre de secours, au père de l'intéressé.

Je joins, pour votre signature, le projet de réponse au Docteur ROOS et vous retourne la lettre communiquée.

Le Chef du Service
de l'Exploitation,

Chef Service

*D'accord:
l'ex-auxiliaire Louis
était un traître.*

2/4/46 Almer

5 Copie au J^e Ep

- 5 AVR 1946

DR/N 2/41- 27873
EX.N.gp.4A/1C
D.57726

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 19 février 1946, je vous informe qu'aucune somme n'a été versée par la SNCF au père de l'ex-auxiliaire SOURIS Adrien de Noyon, exécuté par les F.F.I en août 1944.

3
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

Signé: HÉBERT

Monsieur le Président
des Centres d'Entr'Aide
aux Déportés de l'Oise
NOYON (Oise)

Oct. 1873

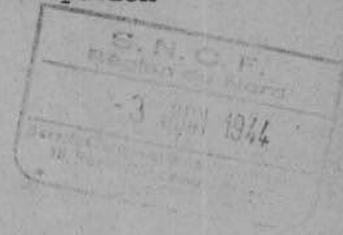
(Dr 2)

Spacil, Jarestaw.

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



Nom : SPACIL
 Prénoms : JAROSLAW
 Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire
 Résidence de service : Lille
 Date d'entrée à la S.N.C.F. :
 Date et lieu de naissance : Embauché par les A.A. le 25-6-1940; pris en charge par la S.N.C.F. le 1er Mai 1941
 13 Septembre 1900 à Helesow (Tchécoslovaquie)
 Domicile civil : Lille, 2 rue Traversière
 Situation de famille : Divorcé 4 enfants
 Qualités professionnelles :
 Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : M. Spacil, qui était uniquement occupé par les Services allemands (signal und télégraphe Werkstatt) échappait entièrement à notre contrôle et n'avait que de très rares rapports avec nous. Nous ne pouvons fournir aucun des renseignements visés ci-contre.
 Affiliation politique (s'il y a lieu) :
 Date de l'arrestation : 16 Mai 1944 à 16 h par les autorités allemandes
 Motifs de l'arrestation : suivant renseignements fournis par le Service allemand qui l'occupait, il aurait été arrêté pour extorsion de fonds.
 Condamnation :
 Date, tribunal, motif :
 Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :
 Lieu d'internement : prison de Lees
 Nom du défenseur :

D. 1873

3 JUIN 1944

SCF no Division
Le Touillet

Signé: OUDOT

Libéré le 2.9.1944.
L'intéressé a été pendu le même jour
par suite de vengeance.

Dr

D. 1873

Spas, Gaston

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM : S P A S

Prénoms : Gaston, Henri, Auguste, René,

Grade à la S.N.C.F. : Conducteur

Résidence de service : HAZEBROUCK (détaché à THIENNES)

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 6 février 1939

Date et lieu de naissance : 15 avril 1906 à HAZEBROUCK

Domicile civil : HAZEBROUCK, 47, avenue de St-Omer

Situation de famille : Veuf, 2 enfants âgés de 11 et 9 ans.
Femme et mère tuées au cours du bombardement du 4.9.1943

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires) 31ème Bataillon du Génie au Maroc
(Grade, campagnes, citations,) Caporal du 17.3.1927 au 15/8/1938
blessures))

Affiliation politique)
(s'il y a lieu).)

Date de l'arrestation : 14.10.1943 à 17 h 00
Libéré le 15.10.43 vers 18 h 00

Motifs de l'arrestation : - inconnu.
(Nous attendons le résultat d'une démarche effectuée par M. LATOUCHE à l'ESD LILIE en vue de connaître les faits reprochés au Conducteur SPAS).

Condamnation :

Date, tribunal, motif :)

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :)

Lieu d'internement : Inconnu.

Nom du défenseur : - 4 NOV 1943

1873

SEP au Directeur
Signé : CAMBOURNAC

Ci-joint fiches de renseignements

Le Chef de la Subdivision du Personnel



29 OCT 1943

Monsieur LATOUCHE

Ingénieur Principal-Représentant
de la S.N.C.F. auprès de l'E.B.D.LILLEEX.N.gp. 4 A/1
D.43.399Arrestation par
les Autorités
Allemandes

Le Conducteur SPAS, Gaston, d'HAZEBROUCK
détaché à THIENNES, a été arrêté par les Au-
torités allemandes le 14 Octobre 1943 à
17 heures et remis en liberté le 15 Octobre
à 18 heures.

M. le Chef de l'Arrondissement de l'Ex-
ploitation de LILLE m'avise qu'il vous a
adressé un rapport relatant les circonstan-
ces de l'arrestation de SPAS en vous priant
d'intervenir auprès de l'E.B.D. LILLE pour
connaître les faits reprochés à cet agent
et lui éviter le paiement d'une amende dont
il a été menacé lors de sa libération.

Je vous serais obligé de me communiquer
le résultat de votre démarche qui avait en
outre pour but d'attirer l'attention de
l'E.B.D. sur une plainte de agents de la
gare de THIENNES à propos des menaces dont
ils sont constamment l'objet de la part de
soldats allemands travaillant dans la lo-
calité.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.

Région du Nord

LILLE, le 3 Novembre 1943

Liaison Permanente avec
l'E.B.D. LILLE

P.1
Arrestation par les
Autorités allemandes
-:-:-

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel, à P A R I S.

Votre lettre du 29 Octobre rappelée ci-contre
concernant le Conducteur SPAS, Gaston, d'HAZE-
BROUCK, détaché à THIENNES, qui fut arrêté par
les Autorités allemandes du 14/10 à 17 h. au
15/10 à 18 h.

A la date du 19 Octobre, je suis intervenu
auprès de l'E.B.D. au sujet de cet incident et
ai demandé l'intervention de cet organisme auprès
de la Kommandantur d'HAZEBROUCK pour qu'il ne
soit pas donné suite à la menace d'une amende et
auprès des Services allemands du chantier de la
forêt de THIENNES en vue d'éviter le retour de
pareil incident.

*12/11
M. Wang*

Je n'ai pas eu réponse à ce jour ; je ne man-
querai pas de vous la communiquer dès réception.

L'Ingénieur Principal,
Signé : LATOUCHE.

EX.N.g.p. 4 4/1
D. 43.399

PARIS, le 11 NOV 1943

Arrestation par les
Autorités allemandes
-:-:-

T R A N S M I S
à Monsieur le Chef des Services
Administratifs,

Pour le tenir au courant, comme suite à ma let-
tre, même référence du 29 Octobre 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Plenet



LILLE, le 5 Novembre 1943.

Le Représentant de la S.N.C.F.
auprès de l'E.B.D. LILLELiaison Permanente
avec l'E.B.D. LILLE-:-:-
Plà E.B.D. LILLE

Par lettre Pl du 19 Octobre 1943 nous avons porté à votre connaissance un incident qui s'était produit en gare de THIENNE le 14 Octobre et à la suite duquel le Conducteur SPAS de la gare d'HAZEBROUCK, avait été arrêté pendant 24 heures et avisé qu'il serait condamné à une amende.

Nous vous avons demandé notamment de bien vouloir intervenir auprès de la Kommandantur d'HAZEBROUCK pour qu'il ne soit pas donné suite à l'avertissement de sanction donné à notre agent.

Or, le Conducteur SPAS vient de recevoir communication d'un procès-verbal établi par la Kreiskommandantur B/714 de CASSEL qui lui fait connaître qu'il est condamné à payer une amende de 600 francs ou à une peine de 6 jours de prison pour ne pas s'être conformé aux ordres qui lui étaient donnés dans l'exercice de ses fonctions.

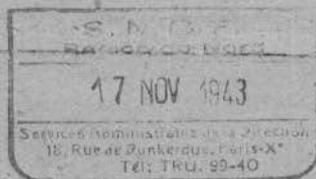
Comme nous vous l'avons exposé dans notre lettre précitée, aucune faute ne peut être reprochée au Conducteur SPAS qui était rentré en gare de THIENNES pour se rendre à BERGUETTE en vue d'y prendre le matériel du train O.215.- Dans ces conditions nous vous demandons d'intervenir auprès de la Kreiskommandantur de CASSEL pour que le procès-verbal dont copie ci-jointe, soit annulé.

COPIE à M. le CHEF de la SUBDIVISION du PERSONNEL, à PARIS

Pour le tenir au courant, comme suite à sa lettre EX.N.g.4A/1-D.43.399 du 29 Octobre.

L'Ingénieur Principal,

LATOUCHE.



EX.N.gp.4 A/1

D. 43.399

Arrestation par
les autorités
allemandes

T R A N S M I S

à M. le Chef des Services Administratifs de la Direction.

Pour le tenir au courant, comme suite à ma communication même référence du 11 Novembre 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Kurat

17 11
Kurat

Transmis à Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction
Comme suite à ma note m ême référence du 16 Novembre 1943.

DFC 1943

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Chevrier

EX.N.gp. 4 A/1
D.43.309

P.9 du 20-10-1943

Aff: SPAS

Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de L I L L E

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus.

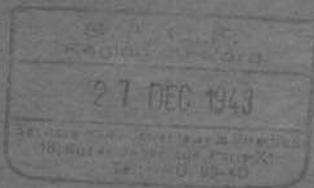
L'E.B.D. LILLE nous informe qu'il n'a pas été possible d'obtenir une diminution de la peine - 600 francs d'amende ou 6 jours de prison - infligée par la Kreiskommandantur de CASSEL au Conducteur SPAS, Gaston, d'HAZEBROUCK, à la suite de faits qui se sont déroulés à THIENNES le 14 Octobre 1943 et sur lesquels nous n'avons pu obtenir des précisions.

*13/12
un fait*

Voudriez-vous m'indiquer si SPAS a été avisé que cette condamnation est devenue exécutoire et, dans l'affirmative, quelle décision a été prise par l'intéressé (paiement de l'amende ou emprisonnement).

Signé: CHEVRIER

*Es. Il s'agit d'opter pour le paiement de l'amende nous examinerons la possibilité de lui en verser le montant sans lui en faire dans cette éventualité nous sommes bien et mettrons nos propositions
R.V.H.I.*



27 DEC 1943

DR/NL/A7-D1893

V.R.: PXVU-1 du 22-12-43

en retour.

M. le Chef de la Subdivision
du Personnel EX,

Pour compléter la documentation de M. le
Directeur, voudriez-vous me communiquer le
rapport d'enquête cité en A ci-contre.
Le conducteur Gas Gaston est-il bien noté?
A-t-il encore des punitions inscrites à son
dossier?

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION DU NORD

S.N.C.F.
Région du Nord
SUBDIVISION DU PERSONNEL DE L'EXPLOITATION

31 DEC 1943

Services Adm.
18, Rue de

Paris, le 30 DEC 1943 19

NOTRE référence

Ex N 9 p 4 A/1
D 04 3 199
Secours

VOTRE référence

DR/N°/47-D.1873
du 27-12-43

M le Chef des Services
Administratifs de la
Direction

—
Ci joint, en communication,
le rapport relatif à l'incident
ayant motivé la condamnation
du conducteur Spas, Gaston,
d'Hazebrouck, à une amende de
600^f, par les autorités allemandes.

Spas a été classé N en 1940,
1941, 1942 et 1943.

Il n'a encouru aucune punition
inscrite au dossier.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

[Signature]

M. le Directeur,

Le conducteur Spas Gaston, d'Hagebronne, détaché à Thiennes pour exécuter les manœuvres de la voie de la Forêt (embranchement militaire allemand), avait ramené la locomotive le 14-X-43 à 17^h05 en gare conformément aux ordres antérieurs de ses chefs français, que les militaires allemands n'ignoraient pas.

Il fut arrêté en gare par un soldat allemand (armé d'un revolver), ramené dans la forêt et gardé dans une baraque. Libéré le lendemain à 18^h, Spas a été condamné ultérieurement par les A.O. à 600⁺ d'amende ou, en cas d'insolvabilité, à 5 jours de prison et pour ne s'être pas conformé aux ordres (allemands) qui lui étaient donnés dans l'exercice de ses fonctions et.

Par mandat, poste du 1-XII-43, Spas a payé l'amende de 600⁺. Il demande un secours.

D'après le rapport du 15-X-43 de l'Inspecteur de l'EX (communiqué par l'EX), aucune faute administrative n'est à retenir à la charge de Spas, qui a été condamné injustement.

Noté X depuis 1940, cet agent n'a aucune punition inscrite au dossier.

Au cours du bombardement d'Hagebronne le 4-9-43, sa femme et sa mère ont été tuées, sa maison entièrement détruite et lui-même enfoui sous les décombres, d'où il fut retiré avec ses 2 enfants (14 et 9 ans).

Je suis d'avis :

- comme l'EX, d'accorder un secours de 600⁺;
- de noter spécialement (en vue de l'avenir) cet abus de pouvoir. Mais n'y avait-il pas lieu de voir si nos services devaient intervenir à nouveau, dans l'hypothèse où la situation n'avait pas changé, car dans son rapport (voir A), l'inspecteur de l'EX dit que les agents de Thiennes se plaignent de menaces, avec pistolet, dont ils ont l'effet de la part des Allemands.

Amor

5/1
 Il faut faire
 intervenir ~~les~~
 les services
 de l'ÉAD

Le m. Lambert

et, s'il y a lieu, saisir M. Latouche
comme demandé par M. le Directeur.

- 7 JAN 1944

DR/N2/47-D7873

V.R.: PXXIII-1 en état
et EX.N. 4 A/1D43399
du 30-12-42

M. le Chef de la Subdivision
du Personnel EX,

M. le Directeur a décidé d'accorder
un secours de 500⁺ au conducteur Spas
Gaston, d'Hagelbronn. Veuillez vous faire
verser la somme à l'intéressé.

En outre, ayant remarqué dans l'Almanach
A du rapport-ci-contre du 15-B-43 de
l'Inspecteur de l'EX que les agents de Thiennes
se plaignent des menaces avec pistolet dont ils
sont le objet de la part des Allemands, M. le
Directeur demande que, dans l'hypothèse où
la situation n'aurait pas changé, M. Latouche
intervienne auprès de l'E.B.D. Lille pour
réclamer instamment la fin de ces brimades.

Veuillez vous insister la C.A. à vous
renseigner sur la situation actuelle à Thiennes
.....

S.N.C.F.

LILLE, le 26 Janvier 1944.

Région du NORD

Exploitation

2è Arrondissement

P.9

Aff. SPAS

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel de l'Exploitation
à PARIS.

VR: gp. 4 A/1
D.43.399
15.1.44

Les menaces appuyées du pistolet dont étaient l'objet les agents de la gare de THIENNES de la part des soldats allemands travaillant dans la localité, ont complètement cessé.

Notre personnel est maintenant tranquille sur ce point.

/ Le Chef du 2è Arrondissement

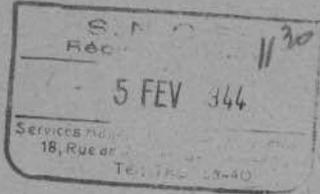
(s) *Poulin*

EX.N.gp.4 A/1

D. 43.399

Plainte des agents
de THIENNES

VR: DR/W2/47 D.1873
du 7 Janvier 1944.



PARIS, le - 4 FEV 1944

TRANSMIS

à Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction,

Comme suite à sa lettre rappelée ci-contre.

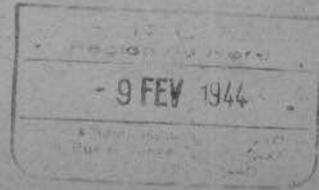
Mis sous les yeux de M. le Directeur *Le Chef de la Subdivision du Personnel*

Comme suite à son apostille ci-dessous
du 5-7-44.

no Poulin 8/2/44

V. 8/1-

g l

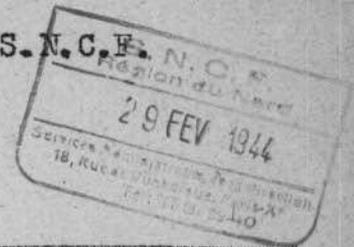


1873

SR

Specg, die

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



NOM : S P E C Q

Prénoms : Elie, Henri, Jules, Narcisse

Grade à la S.N.C.F. : Homme d'Equipe

Résidence de service : CAFFIERS

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 22 Octobre 1936

Date et lieu de naissance : 15 Mai 1913 à COURSET (P. de C.)

Domicile civil : Rue de l'Orme Ostrobove à ST-MARTIN-
les-BOULOGNE (P.d.C.)

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : Bon agent

Services militaires } 15.10.1934 - Appelé 1^{er} R.I.
(Grade, campagnes, citations, } 15.10.1935 - Libéré (2^e CI.) affecté au C.M.
blessures) } Inf. N° 13.

Affiliation politique } Néant
(s'il y a lieu). }

Date de l'arrestation : Aurait été arrêté par la Police Allemande fin
Janvier et serait actuellement incarcéré à la
prison "Hotel de la Paix" à BIARRITZ.

Motifs de l'arrestation } Motif inconnu (Nous tentons d'obtenir des rensei-
gnements par l'intermédiaire de la Région du SUD-
OUEST et demandons à A. MARONNE d'effectuer une
recherche dans le même but à l'E.S. LILLE.

Condamnation : _____

Date, tribunal, motif } _____

Eléments de toute nature sus- } _____
ceptibles de justifier un } _____
recours en grâce }

Lieu d'internement : _____

Nom du défenseur : _____

D. 1873

29 FEV 1944

*SCP du Service
de Liaison*

Signé : CAMBURNAG

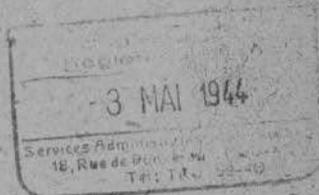
19. COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction,

Suite à ma lettre du 26 Février 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Delannoy

- 2 MAI 1944



Monsieur LATOUCHE
Ingénieur Principal
Représentant de la S.N.C.F.
auprès de l'E.B.D. LILLE.

EX.N.SP.4 A/1

D.51.701

Arrestation par
les Autorités
Allemandes.

L'Homme d'Equipe SPERQ, Elis, de
CAFFIERS, n'a pas repris son service le 30
Janvier 1944 à l'expiration d'un congé.

La mère de notre agent nous ayant infor-
més que son fils avait été mis en état d'ar-
restation par la Police allemande à BIARRITZ
j'ai demandé à la Région du Sud-Ouest de ten-
ter d'obtenir quelques précisions.

D'après les renseignements recueillis
l'intéressé serait incarcéré à la prison de
BORDEAUX depuis le 1^{er} Mars 1944, mais aucune
indication n'a pu être obtenue tant sur les
faits qui lui sont reprochés que sur la pri-
son où il est détenu.

Je vous serais obligé d'effectuer une
démarche à l'E.B.D. LILLE à l'effet d'obte-
nir si possible les précisions qui nous font
défaut.

Né le 15 Mai 1915 à COURSET (P. de G.)
SPERQ qui est célibataire est domicilié rue
de l'Orme à OSTROHOVE par ST-MARTIN-les-
BOULOGNE (P. d. G.).

Signé: DELANNOY

*3 mai
le martyr*

DR/N2/41
D 1873

6 MAI 1944
Service Administratif A. M. 10000
10, Rue de Passereau, PARIS
Tél: TRU. 29-40

6 MAI 1944

Agent incar-
céré par les
Allemands.

Monsieur le Directeur du Service
central du Personnel
(Service des prisonniers)

Suite à ma transmission du 29
Février 1944 de la notice de rensei-
gnements concernant l'homme d'équipe
SPECQ Elie, de CAFFIERS.

L'intéressé serait incarcéré à
~~la prison de BORDEAUX~~ depuis le 1er
Mars 1944; nous n'avons pu obtenir de
précisions sur le motif de l'arresta-
tion et le ~~lieu d'incarcération~~ *prison*
où il est détenu.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

COPIE à
M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation
de SAINT-OMER
- M. le Chef des Services Administratifs de la
Direction

En lui précisant que SPECQ a été libéré le 6
Mai 1944.

MM. LECOEUR - COLLET - CAREL

25 MAI 1944
Services Administratifs de la Direction
1910-95-40

Le Chef de la Subdivision du Personnel

EX.N.SP.4A/1
D.51.701

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.,

Arrestation
par les
Autorités
allemandes

Suite à ma lettre même référen-
ce du 26 Février 1944.

L'homme d'équipe SPECQ Elie, de
CAFFIERS, qui était absent de son
service depuis le 30 Janvier 1944
du fait de son arrestation par les
Autorités allemandes ayant été re-
mis en fonction le 9 Mai 1944 après
libération, je vous serais obligé de
lui faire rétablir ses appointements
à compter de cette date.

25 mai
u. warty

Je vous indiquerai ultérieure-
ment de quelle manière l'intéressé
sera traité au point de vue solde
pendant son éloignement du Chemin
de Fer.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.
Région du Nord



26 MAI 1944

Le DIRECTEUR

LR/N.2/41

D. N° 1873

Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur
du Service Central P.

-:-

Suite à la fiche de renseignements
concernant l'homme d'équipe Specq,
Shi-de Caffiers

que je vous ai adressée le 29 Février 1944

Cet agent, incarcéré par les Autori-
tés d'occupation depuis le 1^{er} Janvier 1944
a été libéré le 6 Mai 1944
et a repris son service le 9 Mai 1944

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

COPIE pour Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction

9 0 JUIN 1944

Le Chef de la Subdivision des Personnes

Deauville

EX.N.g.p.4A/1
D.51.701

Arrestation
par les autorités
allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de St-OMER

Suite à précédentes communications concernant l'homme d'équipe SPECQ Elie, de CAFFIENS, qui a été absent de son service depuis le 30 janvier 1944 jusqu'au 8 mai 1944 inclus, du fait de son incarcération par les autorités allemandes.

D'après les renseignements fournis récemment par l'E.S.D. Lille, nous devons conclure que SPECQ a été arrêté sans motif.

En conséquence, cet agent, célibataire sans charges, recevra pour la période du 30 janvier 1944 au 8 mai 1944 pendant laquelle il a été privé de solde, une allocation fixée à la moitié de cette dernière.

J'avise M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T.

Signé: DELANNOY

12/6

in warranty

30. Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction.

21 AVRIL 1945

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Dranny

S.N.C.
23 AVR 1945

EX.N.GP.4A/1
D. 51.701

Monsieur le Chef de la Subdivision de la Comptabilité N.T.

Arrestation par les Allemands

da

L'homme d'équipe SPERO, Mie de BOULO-ONE incorporé par les allemands sans motif et absent de son service du 30 Janvier 1944 au 8 Mai 1944 inclus, a été, suivant nos anciens errements, traité à demi solde parce que célibataire.

L'intéressé ayant droit à la totalité de ses appointements, en application de nouvelles instructions du Service Central du Personnel, je vous serais obligé de vouloir bien lui faire payer rapidement le complément de traitement pour la période précitée.

Ci-joint, fiche de renseignements habituelle.

Signé: DELANNO

SRK

1873

Sueur, Marcel

30/6

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

premiers renseignements fournis téléphoniquement par les ateliers de Machines

NOM: d'Hollewes le 20/6/43 **S U E U R**

Prénoms **Marcel, Eugène**

Grade de la S.N.C.F. **auxiliaire-ouvreur**

Résidence de service **Hollewes - Matériel Moteur**

Date d'entrée à la S.N.C.F. **19.3.43 (ex-apprenti d'Hollewes)**

Date et lieu de naissance **27/3/24 - Haucourt s/Loire**

Domicile civil **5 rue de la Fontaine - HENRI-BEVUQ (Nord)**

Situation de famille **célibataire**

Qualités professionnelles **normales**

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) **cl. 1941 - engagé volontaire le 30/3/41
libéré le 1/12/42
2è cl. - 1è A.I.**

Affiliation politique (s'il y a lieu) **nous n'en connaissons pas**

Date de l'arrestation **20 Juin 1943 à 6 heures**

Motif de l'arrestation **Termes douteux trouvés dans une lettre
qu'il a adressée à son frère travaillant
en Allemagne.**

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur

Libéré le 11.5.45

1873
- 1 JUL 1943

SCP - M. Dubouin
Directeur
M. CAMBURNAC

Reprise de service le

23. mai 1945

acte de SCP / ca Indus
collectif le
19/6/45

A/M

La Chapelle, le

14 FEV 1944

S. N. C. F.

Région du NORD

Matériel et Traction

Subdiv. de Personnel

Monsieur le Chef
des Services Administratifs
à PARIS

A.S N° 8396

--

MR : Ton du 3.6.43

--:--

Notice de renseignements

--

15 FEV 1944

SUEUR Marcel - Auxiliaire manoeuvre
Hellemmes (M.M.) - Incarcéré par les
autorités allemandes le 29.6.43 -

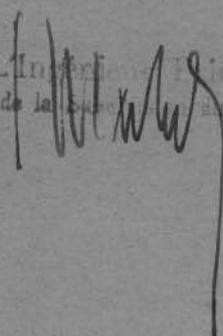
Des renseignements donnés par le père de l'intéressé, SUEUR Marcel aurait été condamné à 2 ans de prison par le Tribunal allemand.

Il se trouverait actuellement à l'adresse suivante :

15/2
marty

Strafgefängnis - Bockum
Kommando Krumede 3
HATTINGEN RUHR
(Deutschland)

L'Intéressé
Chef de la Subdiv. de Personnel



16 FEV 1944

S. P. ...
 Région ...
 16 FEV 1944
 Services Administratifs de la Direction
 18, Rue de Dunkerque, Paris-A
 Tel: TRU ...

DR/N. 2/41
 D. 1873
 Agents incarcérés
 par les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
 Central P.

Suite à ma transmission du 1er Juillet
 1943, des notices de renseignements concernant
 l'auxiliaire manoeuvre SUEUR, Marcel, d'HELIENNES

L'intéressé aurait été condamné à 2 ans de
 prison par le Tribunal allemand et déporté en
 Allemagne à l'adresse suivante :

Strafgefängnis - Bockum
 Kommando Krumede 3
 Hattingen - Ruhr
 (Deutschland)

Le Directeur,
 Signé: OUDOT

D. 1873

D. R. 2

Sury, Kléber

S.N.C.F.
Région Nord
Traction
4ème Arrondt

St-Quentin, le 12.5.1944

S.N.C.F. REGION DU NORD
MATÉRIEL et TRACTION
15 MAI 1944
Subdivision du Personnel

D.A. SURY Kléber

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
(Subdivision du Personnel)
à LA CHAPELLE

SURY Kléber, ONCHAUD A TERGNIER - ARRESTATION PAR LES
AUTORITES ALLEMANDES.-

L'ONCHAUD SURY Kléber, du dépôt de TERGNIER, a été arrêté par les autorités allemandes le 18.4.44, vers 17 heures, alors qu'il se trouvait chez Mme BERAT, marchande de cycles à TERGNIER où il venait de faire réparer une enveloppe de vélo.

Il a été arrêté en même temps qu'un ouvrier de la maison et est actuellement incarcéré à la prison de ST-QUENTIN.

SURY qui était allé à la visite médicale le même jour avait obtenu 4 jours de repos à compter du 18.4.44.

Mme SURY s'est rapprochée de la police allemande pour connaître le motif de l'incarcération de son mari, mais n'a pu obtenir aucun renseignement.

Je vous tiendrai au courant des renseignements complémentaires que j'obtiendrai sur cette affaire.

J'avise M. VANDENBEUSCH, et je demande au dépôt de TERGNIER d'intervenir auprès du Service de surveillance allemand local pour connaître le motif de l'arrestation de SURY.

L'Ingénieur de la Traction
/ Chef du 4ème Arrondissement,

Jaguer

19 MAI 1944
SERVICES
18. Rue

*Transmis à Monsieur Budot
Sous le tenir au courant
Ce joint. Motif de renseignements
relatifs à l'incarcération de Sury par la AA*

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

17 MAI 1944

19 mai
L. Mouton



REGION Nord

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

SERVICE Traction

7 P 1

O/W 47966. — 1-43. — Delmas, Bx. — 86312.

Nom, prénom, M. SURY Kléber

N° Caisse de Ret. I52.831

Grade, Etablissement, Arrond: A CHAUF Dépôt de Tergnier 4°

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Le 18/4/44, vous avez été arrêté par l'autorité allemande et incarcéré jusqu'au 14/5/44.

Veillez me fournir ci-dessous les explication au sujet de cette arrestation.

TERGNIER, le 22/5/44
Le Chef de Dépôt Ppal

Date et signature du Chef d'Etablissement

RÉPONSE DE L'AGENT

Le 18 avril 1944
Je me trouvais chez Madame Bexot
et marchand de vélos pour faire faire une
réparation à ma bicyclette. Il y avait
à ce moment à peu près que je me voyais
travailler. Lorsque deux civils rentrèrent
suis et demandèrent après le commis
Turboullay. Ils l'arrêtèrent puis me
demandèrent mes papiers et puis les
avoir examiner et avoir peur
ils m'arrêterent à mon tour et nous
fûmes dirigés sur la prison St Quentin
et l'interrogatoire il me fut demandé si
mes enfants avaient été baptisés et si je me trouvais
marié à l'église. J'ignore le motif de mon
arrestation

Date et signature de l'agent

Tergnier 22/5/44

Sury Kléber

Transmis à Monsieur le C.A.T.
à St-Quentin

suite à sa lettre DA Sully Kleber du 17/5.44

Terquain, le 23/5.44
Le Chef de Dépôt

S.N.C.F.
MATÉRIEL
2 / MAI 1944
Subdivision du Personnel

DA Sully Kleber

Transmis à Monsieur le Chef de Service M.T.
"Subdivision de Guesmel"
à La Chapelle

suite à ma communication DA du 17 mai 1944
St-Quentin, le 25 mai 1944

L'INGÉNIEUR DE LA TRACTION
Chef du 4^e Arrondissement

[Signature]

Transmis à M. Oudet

Tout le tenu au courant.

Suite à ma lettre A³ 9321 du 25.5.44.
La Chapelle, le 23 JUN 1944

ÉTABLISSEMENT

CIRCONS. DU MOUVEMENT ou SECTION DE LA VOIE

SERVICE GÉRANT

DATE-VISA

ÉTABLISSEMENT

CIRCONS. DU MOUVEMENT ou SECT. DE LA VOIE

SERVICE GÉRANT

S. N. C. F. LA CHAPELLE, le

26 MAI 1944

Région du NORD
Matériel et Traction
Subdst du Personnel

S. N. C. F. Région du Nord
27 MAI 1944
Services Administratifs de la Direction 18, Rue de Valenciennes - Paris - K ⁴ T. : 99-40

A.S. N° 932

MT : T^{on} du
17.5.44

Monsieur le Chef des
Services Administratifs
PARIS

SURY Kléber, ouvrier, TERGNIER (T^{on})
Incarcéré par les Autorités Alleman-
des le 18.4.44.

L'intéressé, libéré le 15 Mai,
a repris son service le 16.5.44 ;
ses explications écrites vous par-
viendront ultérieurement.

*Sury
Marty*

[Signature]

S.N.C.F.
Région du Nord

S.N.C.F.
Région du Nord
- 1 JUIN 1944
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X^e
Tél: TRU. 99-40

le - 1 JUIN 1944

Le DIRECTEUR

LR/M.2/41

D. N° 1873

Liberation d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur
du Service Central P.

-:-

Suite à la fiche de renseignements

concernant

*Louvrier Hackin
Sury Kleber de Terquies*

que je vous ai adressée le

23 mai 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-

tés d'occupation depuis le

18 Avril 1944

a été libéré le

15 mai 1944

et a repris son service

le 16 mai 1944

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

D. 1873

ORE

Sury; Maurice

9

Région d u N O R D

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation

NOM : S U R Y

Prénoms : Maurice,

Grade à la S.N.C.F. : Facteur Enregistreur

Résidence de service : FERRIERE-la-GRANDE

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . : 23 Septembre 1926

Date et lieu de naissance : 15.6.1905 à BRUAY-sur-ESCAUT (Nord)

Domicile civil : 49 Rue de la République à FERRIERE-la-GRANDE (Nord)

Situation de famille : Marié, sans enfant.

Qualités professionnelles : Normales

Services militaires) 10.5.1926 - Appelé au 101è R.A.C.
 (Grade, campagnes, citations,) 10.11.1927 - Libéré
 blessures))

Affiliation politique)
 (s'il y a lieu).)

Date de l'arrestation : 16 Décembre 1943 vers 2 heures.
 libéré le 17 Decemb. 1943: 21 heures. a repris son
 service le 18 Decemb.

Motifs de l'arrestation : Inconnu (Nous intervenons auprès de l'EBD TILLE)

Condamnation :

Date, tribunal, motif)

Eléments de toute nature sus-)
 ceptibles de justifier un)
 recours en grâce)

Lieu d'internement : Feldgendarmarie MAUBEUGE.

Nom du défenseur : - 3 JAN 1944

D. 1873

SCP au Directeur

OK 2

Q. 1873

Sylvart, Julien

Q

PV/ S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

NOM : : **S Y L V A R T**
Prénoms : : **Julien**
Grade à la S.N.C.F. : **Visiteur**
Résidence de service : **VALENCIENNES**
Date d'entrée à la S.N.C.F. : **23 février 1937**
Date et lieu de naissance : **20 juin 1913 à WANNENHAIN**
Domicile civil : **24 rue Chanzy à CYSOING**
Situation de famille : **Marié : 1 enfant 6 ans**
Qualités professionnelles : **Bonnes**
Services militaires.. : **Appelé le 19.10.34 , libéré le**
(grade, compagnies, citations, **12.10.35 - 67° R.I.**
blessures) **Campagne 24.3.39 au 24.9.40**
Affiliation politique (s'il y a
lieu)
Date de l'arrestation : **6 décembre 1943**
Motif de l'arrestation : **renvié en service le 9.12.43**
inconnu **(compléte d'acte de**
sabotage?)
Condamnation :
Date , Tribunal, Motif
Eléments d toute nature suscep-
tibles de justifier un recours en
grâce
Lieu d'internement : **Valenciennes Kommandantur**
Nom du défenseur

D. 1873

15 DEC 1943

*SEP au Directeur
& Directeur
Signé : CAMBOURNAC*

requête (1228 du 4-12-45 à M. Jans)
Union des Syndicats de la
Région du Nord-Est

référé
n° 1111
A

10 DEC 1945
S.N.C.F.
RÉGION DU NORD
DIRECTION DE L'EXPLOITATION
SERVICE M.T.

~~DR. N° 47-D-1873~~

Communiqué à M. le Chef
du Service M.T.
pour "A" ci-dessus.

Assemblée requête de l'Association N° 1
des anciens combattants du 14-12-45
transmise par le S.C.P. le 28-12-45
DAN 466-D-1873
communiqué au chef du S.M.T.
le 10-1-46
1

SIGNÉ ETAL

Monsieur le Chef des Services
Administratifs, à PARIS

A3 n° 176

SYLVART Julien, VG à Lille (V.W) -
Requêtes présentées en sa faveur.

Suite aux communications DR/N2/41-D.1873 des 16.12.45 et 3 courant, ci-jointes en retour.

L'intéressé, invité à fournir des précisions sur son incorporation à une organisation active de Résistance, a fait connaître qu'il se trouvait, pour le moment, dans l'impossibilité de le faire du fait du transfert en zone française en Allemagne de l'Organisme O.C.M. auquel il était affilié, mais qu'il allait entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir ce renseignement.

Nous ne pouvons donc, pour l'instant qu'attendre la remise de ces renseignements complémentaires pour appliquer à l'intéressé les dispositions de la lettre P.1259 du 8.11.44, à moins que vous n'estimiez que la carte de l'O.C.M., annexée au dossier communiqué par la Fédération, soit suffisante pour régler dès à présent la situation de cet agent: je vous serais alors obligé de me le faire savoir.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision
du Personnel,

20.E Copie pour Monsieur le Chef du
Service M.T.

- 5 FEV 1946 A titre de préavis, pour son dossier
A3 7176 du 25/1/46.

Le Directeur

Signé : HÉBERT - 5 FEV 1946



Retour à Monsieur le Directeur
du Service central du Personnel
-lère Division -

DR/N2/41
D. 1873

VR.: Pe 2258
du 28/12/45

M. SYLVART, visiteur à LILLE
V.W., qui avait été invité à fournir
des précisions sur son incorporation
à une organisation active de résis-
tance, a fait connaître qu'il se
trouvait pour le moment dans l'im-
possibilité de le faire du fait du
transfert en zone française en Alle-
magne de l'organisme O.C.M. auquel
il était affilié. Il a ajouté qu'il
allait entreprendre les démarches
nécessaires pour obtenir ce rensei-
gnement.

A moins que vous n'estimiez que
la carte de l'O.C.M. annexée au dos-
sier communiqué par l'U.S.R.N. ne
soit suffisante pour régler dès à
présent la situation de cet agent
(ce que, pour ma part, je ne pense
pas), nous ne pouvons qu'attendre la
remise des renseignements complémen-
taires annoncés pour appliquer, s'il
y a lieu, à l'intéressé les disposi-
tions de votre lettre P. 1259 du
8/11/44.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

12 FEV 1946

1

Pe 198

Monsieur JEANNOT
Secrétaire Général
de l'Union des Syndicats
de la Région Sud-Est
4, square Georges Lesage
PARIS (12ème)

3 P.J.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre 1228 MJ/BG du 4 décembre dernier, vous avez attiré mon attention sur la situation de M. SYLVART Julien, visiteur à Lille, qui réclame le bénéfice du rappel de solde pour la période pendant laquelle il a dû cesser son service pour se soustraire à une arrestation par la Gestapo.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen du cas de l'intéressé, je donne à la Région Nord les instructions utiles pour que ce paiement soit effectué rapidement.

Ci-joint en retour les pièces que vous m'aviez communiquées.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Ingénieur, en chef,

Copie transmise à Monsieur le Directeur *Signé: FATALOT*
de la Région NORD

Comme suite à sa lettre DR/N2/01 D.1873 du 5 courant.
Etant donné que M. SYLVART a été arrêté une première fois par la Gestapo, il y a lieu de lui payer le rappel de solde prévu par la lettre P.1259, sans attendre qu'il justifie son appartenance à une organisation de résistance.

P. le Directeur,

Le Chef de la Division Centrale
de l'Administration du Personnel

Fatalot



21.11.1946
A

12 février 1946

Pe 125

Monsieur JEANNOT,
 Secrétaire général de
 l'Union des Syndicats de
 la Région Sud-Est
 4 Square Georges Lesage
 à PARIS 12ème

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre 1228 MJ/BG du 4 décembre dernier, vous avez attiré mon attention sur la situation de M. SYLVART Julien, visiteur à Lille, qui réclame le bénéfice du rappel de solde pour la période pendant laquelle il a dû cesser son service pour se soustraire à une arrestation par la Gestapo.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen du cas de l'intéressé, je donne à la Région Nord les instructions utiles pour que ce paiement soit effectué rapidement.

Ci-joint, en retour, les pièces que vous m'aviez communiquées.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Ingénieur en chef,

signé: FATALOT.

12 Février 1946

COPIE transmise à Monsieur le Directeur de la Région NORD,

Comme suite à sa lettre DR/N2/41 - D.1873 du 5 courant.
 Etant donné que M. SYLVART a été arrêté une première fois par la Gestapo, il y a lieu de lui payer le rappel de solde prévu par la lettre P. 1259, sans attendre qu'il justifie son appartenance à une organisation de résistance.

P/ Le Directeur,
 Le Chef de la Division centrale de
 l'Administration du Personnel,
 signé : FATALOT.

DR/N2/41 - D. 1873

COPIE transmise à M. PARMANTIER,
 pour "A" ci-dessus.

Le Directeur,
 Signé: BÉHAL

D.1873

DR²

Ayskind, Sigismund.

S.N.C.F.

Région du NORD
Exploitation

S.E.R.P.

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

Nom : SYSKIND

Prénoms : Sigismond

Grade à la S.N.C.F. : Facteur aux écritures

Résidence de service : PARIS-SEBASTOPOL.

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 4 Janvier 1938

Date et lieu de naissance : 23/5/1913 à BUENOS-AYRES (Argentine)

Domicile civil : 159, Av. d'Italie - PARIS-13ème

Situation de famille : Marié - 1 enfant

Qualités professionnelles : excellentes

Services militaires (Service militaire du 19/10/34 au 15/10/36
(grades, campagnes, citations, (mobilisé avec le grade de sergent du
blessures) (2/9/39 au 15/7/40.

Affiliation politique (s'il y a lieu) : -

Date de l'arrestation (Arresté le 7 Novembre 1941 en application des lois de 1941
portant statut des juifs, remis direct pendant sa captivité
en Allemagne à Silesie, en avril 1945. Ses recherches sont
en cours et une réhabilitation est en cours.)

Condamnation :

Date, tribunal, motif {

Éléments de toute nature susceptibles
de justifier un recours en grâce {

Lieu d'internement :

Nom du défenseur :

DR. N2. H1

D 1373.

14 AOÛT 1945
Service Central du Personnel 1^{ère} Division.

Le Directeur

Signé : HÉBERT